



Observatoire de l'Action Gouvernementale, asbl

Siège social: Bujumbura - Burundi B.P. 3113 Bujumbura Tél: 22 21 88 20

E-mail : oag@telema.bi Site Web: www.oag.bi

BURUNDI : Crise de confiance entre le Gouvernement et les autres acteurs socio-politiques

Rapport d'observation de la gouvernance

Juillet-Novembre 2011

Bujumbura, décembre 2011

Remerciements

Aux termes de la présente analyse, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier les consultants, Monsieur Onesphore NDUWAYO et Monsieur Etienne NYAHOZA pour leur apport très précieux dans l'élaboration du rapport d'observation de la gouvernance au Burundi durant la période juillet-novembre 2011.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de Pilotage et de lecture dont les noms suivent :

Madame Gertrude KAZOVIYO, Vice-présidente de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Christophe SEBUDANDI, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Claver NZEYIMANA, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Madame Marie BWIMANA, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Melchior NDAYIMIRIJE, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Déo NZUNOGERA, Chargé de Programme de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur J-Bosco NZOSABA, Chargé de Communication de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

Ses remerciements vont enfin à l'endroit de l'ONG « Oxfam Novib » pour son appui financier qui a permis de réaliser ce travail.

Sommaire

| | Page |
|---|------|
| Table des matières..... | Page |
| Remerciement..... | 2 |
| Sommaire..... | 3 |
| Sigles..... | 5 |
| Grands événements de Juillet à Novembre 2011..... | 6 |
| Résumé exécutif..... | 7 |
| 0. Introduction générale..... | 12 |
| 0.1. Contexte de l'élaboration du rapport de juillet à novembre 2011..... | 12 |
| 0.2. Objectifs du rapport..... | 13 |
| 0.3. Méthodologie..... | 13 |
| 0.4. Les grandes articulations du rapport..... | 13 |
| Chapitre 1 : Gouvernance dans les domaines politique et administratif..... | 14 |
| 1.1. Domaine politique..... | 14 |
| 1.1.1. Un remaniement ministériel attendu mais peu profond..... | 14 |
| 1.1.2. Un système judiciaire entièrement manipulé par l'exécutif..... | 17 |
| 1.1.3. Les deux Vice- présidents de la République donnent rapport au Parlement : une culture de rendre compte à encourager..... | 19 |
| 1.1.4. Assemblée Nationale : un contrôle timide de l'action gouvernementale..... | 20 |
| 1.1.5. Le Sénat : plus soucieux d'une analyse minutieuse de la loi des finances..... | 21 |
| 1.1.6. L'Ombudsman : une institution à l'écoute des populations..... | 22 |
| 1.2. Domaine de l'Administration : une administration désorganisée et peu motivée..... | 23 |
| 1.2.1. Des contrats de performance tenus secrets..... | 23 |
| 1.2.2. Des renvois à la retraite sans avertissement préalable et gel des retraites anticipés..... | 23 |
| 1.2.3. Les Conseils Communaux : nécessité d'appui pour les rendre opérationnels..... | 23 |
| 1.2.4. Mairie de Bujumbura : conflits de compétences entre le Maire et les services de l'urbanisme..... | 24 |
| 1.2.5. Les travaux communautaires : un besoin d'évaluation et de réglementation..... | 25 |
| Chapitre 2 : Gouvernance dans le domaine de la sécurité..... | 26 |
| 2.1. Le Conseil National de sécurité : confusion des rôles..... | 26 |
| 2.2. Une insécurité persistante et croissante..... | 27 |
| 2.3. Le massacre de GATUMBA : une nouvelle barbarie humaine..... | 29 |
| 2.4. L'assassinat d'un étudiant à l'Université du Burundi : un montage fatal..... | 29 |
| 2.5. L'enlèvement et l'assassinat de Léandre BUKURU : un cas flagrant d'exécution extrajudiciaire..... | 30 |
| 2.6. Le Phénomène de Jeunes zélés IMBONERAKURE : un danger pour la sécurité et la stabilité..... | 30 |
| 2.7. L'appel du Sénat belge : la réponse du berger à la bergère..... | 31 |
| Chapitre 3 : Gouvernance dans le domaine économique..... | 33 |
| 3.1. Le Conseil Economique et Social : un organe utile mais non exploité..... | 33 |
| 3.2. Le gisement minier de MUSONGATI : un espoir pour l'économie burundaise..... | 33 |

| | | |
|------|---|----|
| 3.3. | Une crise de l'énergie lourde de conséquences sur la vie nationale..... | 34 |
| 3.4. | L'élaboration et l'exécution de la loi budgétaire : un exercice difficile..... | 35 |
| 3.5. | OBR : Trop d'impôt tue l'impôt..... | 36 |
| 3.6. | EAC : une intégration qui prend de plus en plus la forme..... | 36 |
| 3.7. | Commerce : vers une amélioration de l'environnement des affaires au Burundi | 37 |
| 3.8. | La corruption : le Burundi en tête dans les pays de l'EAC..... | 38 |
| | Chapitre 4 : Gouvernance dans le domaine social..... | 40 |
| 4.1. | L'adoption du système LMD au Burundi: une harmonisation avec l'EAC..... | 40 |
| 4.2. | Enseignement secondaire : risque de banalisation de l'Examen d'Etat..... | 41 |
| 4.3. | Enseignement primaire : vers l'Ecole Fondamentale..... | 42 |
| 4.4. | Des grèves en résurgence : un déficit du dialogue social..... | 42 |
| 4.5. | Santé : Le VIH et le sida au Burundi, un fléau qui risque de s'aggraver..... | 43 |
| | Chapitre 5 : Gouvernance en matière de droits et Libertés civiles..... | 45 |
| 5.1. | Le Conseil National de la Communication : garantir son impartialité..... | 45 |
| 5.2. | La CNIDH : un besoin urgent en appui institutionnel..... | 45 |
| 5.3. | Les médias privés et les journalistes toujours sous l'épée de Damoclès..... | 46 |
| 5.4. | Des menaces et de l'intimidation à l'endroit de la Société civile..... | 48 |
| 5.5. | Difficultés de fonctionnement des partis de l'opposition..... | 49 |
| 5.6. | Le parti UPRONA renouvelle ses organes sur fond d'une crise interne..... | 50 |
| 6. | Conclusion et recommandations..... | 52 |

Sigles

ABUCO : Association Burundaise des Consommateurs
 ADC-Ikibiri : Alliance des Démocrates pour le Changement
 ADN : Adénosine Désoxyribonucléique
 APRODH : Association pour la Promotion des Droits de l'Homme et des Détenus
 Asbl : Association sans but lucratif
 BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi
 CIRGL : Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs
 CISSA : Committee of Intelligence and Security Services of Africa
 CNIDH : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
 CNDD-FDD : Conseil National de Défense de la Démocratie/ Forces de Défense de la Démocratie
 DGHER : Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales
 EAC : East African Community
 EHARHDP : East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project
 ENS : Ecole Normale Supérieure
 FBI : Federal Bureau of Investigation
 FNL : Front National de Libération
 FORSC : Forum pour le Renforcement de la Société Civile
 FRODEBU : Front pour la Défense de la Démocratie
 FRONABU –TABARA : Front National de Libération du Burundi
 FRD-ABANYAGIHUGU : Front pour la Restauration de la Démocratie-ABANYAGIHUGU
 HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
 IPA : Institut de Pédagogie Appliquée
 ITS : Institut Technique Supérieur
 LMD : Licence-Master-Doctorat
 MSD : Mouvement pour la Solidarité et Développement
 OAG : Observatoire de l'Action Gouvernementale
 OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption
 PAFE : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers
 PARCEM : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
 RDC : République Démocratique du Congo
 RFI : Radio France Internationale
 RPA : Radio Publique Africaine
 SANGWE PADR : Parti pour la Démocratie et la Réconciliation
 SNR : Service National de Renseignement
 UE : Union Européenne
 UPRONA : Union pour le Progrès National

Grands événements de Juillet à Novembre 2011

| N° | Date | Evénement |
|----|--------------------|--|
| 1 | 1 Juillet 2011 | 49 ^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Burundi |
| E2 | 15 juillet 2011 | Maître Suzanne Bukuru est incarcéré |
| 3 | 25-29 juillet 2011 | Grève des membres de l'Ordre des Avocats |
| 4 | 27 juillet 2011 | Maître Rufyikiri est incarcéré |
| 5 | 28 juillet 2011 | Maître François Nyamoya est incarcéré |
| 6 | 10 août 2011 | Le Président Jacob ZUMA entame une visite au Burundi |
| 7 | 15 août 2011 | Sit- in des membres de l'ordre des avocats devant la cour d'appel de Bujumbura pour protester contre la détention de Maître François Nyamoya |
| 8 | 18-19 août 2011 | Réunion du Conseil National de Sécurité |
| 9 | 26 août 2011 | Message à la Nation pour évaluer les actions réalisées |
| 10 | 3 septembre 2011 | Etats Généraux de la société civile à Gitega |
| 11 | 5 septembre 2011 | Rencontre entre le Président rwandais et le Président du Burundi à huis clos à Kirundo |
| 12 | 18 septembre 2011 | Massacre de 39 personnes dans un bar à GATUMBA (Commune Mutimbuzi, Province Bujumbura) |
| 13 | 1 Octobre 2011 | Ouverture de la session parlementaire |
| 14 | 13 octobre 2011 | Commémoration de l'assassinat du Prince Louis RWAGASORE |
| 15 | 16 octobre 2011 | Fouille perquisition à l'UB et mort de deux étudiants |
| 16 | 20 octobre 2011 | Grève des magistrats (sauf ceux de la Cour Suprême) |
| 17 | 21 octobre 2011 | Commémoration de l'assassinat du Président Melchior NDADAYE |
| 18 | 23 octobre 2011 | Attaque meurtrière contre la base des forces de l'UA à Mogadiscio tuant plusieurs militaires burundais |
| 19 | 25 octobre 2011 | Une délégation du parlement belge reçue par les présidents des deux chambres du parlement burundais |
| 20 | 31 octobre 2011 | Réunion de la CIRGL sur la sécurité dans les pays membres |
| 21 | 7 novembre 2011 | Remaniement ministériel par le Décret n°100/267 portant nomination de certains membres du Gouvernement du Burundi |
| 22 | 12 novembre 2011 | Réunion du comité central du parti CNDD-FDD |
| 23 | 12 novembre 2011 | Réunion du Conseil National de Sécurité |
| 24 | 15 novembre 2011 | Session Parlementaire de l'EAC à Bujumbura |
| 25 | 21 novembre 2011 | Réunion des Experts des Banques Centrales de l'EAC |
| 26 | 23 novembre 2011 | Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales de l'EAC |
| 27 | 23 novembre 2011 | Réunion des parlementaires de l'EAC à Bujumbura |
| 28 | 30 novembre 2011 | Réunion des Chefs d'Etat de l'EAC à Bujumbura |

Résumé exécutif

Depuis quelques années, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), a pris l'option de publier à la fin de chaque semestre, un rapport d'observation de la Gouvernance au Burundi, dont l'un au mois de juillet et un autre au mois de décembre. Cette fois, le rapport couvre la période de juillet à Novembre 2011.

L'analyse du mois de décembre 2011 fera l'objet d'étude spécifique avec le mois de janvier 2012 pour créer un lien entre l'année écoulée et l'année qui vient.

En effet, le mois de décembre a une particularité : c'est un mois de bilan et de projection dans l'année qui suit. Aussi, à la fin de l'année, le Chef de l'Etat adresse un message à la Nation où il brosse un bilan des réalisations et annonce les orientations de l'année nouvelle. C'est un message très attendu car le pays se prépare à fêter ses cinquante ans d'indépendance le 1^{er} Juillet 2012.

Le présent rapport focalise son attention sur l'évolution sociopolitique et économique du pays. De manière générale, le rapport fait le tour des domaines clés de la vie nationale, à savoir :

- Le domaine politique et administratif
- Le domaine de la sécurité
- Le domaine économique
- Le domaine social
- Le domaine des droits et des libertés

Dans le domaine politique, la période couverte par le rapport a été marquée particulièrement par le remaniement ministériel opéré le 7 novembre 2011 qui a vu le départ de cinq ministres et l'entrée de six nouveaux ministres. Ce remaniement a été accompagné par le rattachement du secteur de la Planification du Développement au Ministère des Finances.

Ce remaniement n'a pas répondu à un mécontentement persistant, voire croissant au sein de l'opinion portant en général sur les mauvaises performances en termes de gouvernance et plus particulièrement sur la sécurité, les conditions de vie de la population, le respect des libertés publiques et des droits de l'homme et l'enlisement de certains conflits sociaux alimentés par des grèves répétitives.

La période couverte par le rapport correspond à celle où le Gouvernement prépare et présente la loi des Finances au Parlement. Malgré l'appel du Président du Sénat lors de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre, à l'endroit du Gouvernement, ledit projet n'est arrivé que fin novembre 2011 à l'Assemblée Nationale. L'on peut donc s'attendre à ce que, comme en 2010, le budget soit analysé sommairement et que les parlementaires ne s'occupent que de l'analyse globale des recettes et dépenses sans tenir compte des priorités programmatiques.

Durant cette période, le Parlement a écouté le rapport des réalisations des Ministères présentés par les deux vice-présidents de la République chacun pour les secteurs sous sa tutelle. Un contrôle de l'action gouvernementale et une culture de rendre compte par le pouvoir législatif s'amorcent timidement mais le Parlement ne semble pas se saisir de manière plus engagée de la situation dans le pays, surtout en matière de sécurité.

Cette période est aussi caractérisée par un système judiciaire manipulé par l'exécutif. En témoignent les arrestations et emprisonnements arbitraires, les dossiers mal instruits ou mal jugés.

De son côté, l'Ombudsman a pris son bâton de pèlerin pour se rendre sur terrain et constater le fonctionnement de certains services ou écouter les doléances des populations en rapport avec certains litiges entre elles et l'administration publique. Cependant, malgré cette appréciation du travail qu'il mène, il est nécessaire qu'une délimitation claire des compétences soit faite pour éviter des chevauchements, des doubles emplois ou des conflits d'ordre technique dans le traitement des dossiers.

Dans le domaine administratif, la question des contrats de performance, le fonctionnement des conseils communaux, l'organisation des travaux communautaires et le conflit de compétences entre la Mairie et le Ministère ayant l'urbanisme en ses attributions retiennent l'attention. En effet, au début de l'année, les chefs des départements ministériels et les directeurs généraux ont signé des contrats de performance mais ces documents ont été tenus secrets. Ce qui handicape l'évaluation et l'appréciation des résultats escomptés. Un autre fait marquant dans ce domaine est le renvoi à la retraite des fonctionnaires sans avis légal préalable devenue monnaie courante, ou un refus de la retraite anticipée avec les avantages y afférents, à certains demandeurs.

L'analyse évoque aussi que les Conseils communaux éprouvent d'énormes difficultés de fonctionnement liées notamment à la faiblesse des ressources humaines et financières des communes qui ne peuvent pas supporter les frais liés aux différentes réunions.

En outre, il a été constaté que la Mairie est entrée en conflits avec certains services notamment le Ministère ayant en charge l'urbanisme. L'absence d'un statut légal des communes urbaines y est pour quelque chose.

Enfin la question des travaux communautaires du samedi a retenu l'attention. S'il est vrai que ces travaux peuvent contribuer au développement des infrastructures au niveau local, ils le seraient davantage s'ils étaient réglementés, mieux planifiés et mieux encadrés, sans pour autant bloquer l'activité économique et la circulation des personnes et des biens.

Dans le domaine de la sécurité, la période a été caractérisée par de constantes dénégations du pouvoir sur l'existence ou la gestation d'une rébellion armée, alors que des groupes s'en prévalant multipliaient des déclarations et des revendications sur leur existence et leurs objectifs.

Le massacre de GATUMBA, les assassinats enregistrés un peu partout dans le pays, la perquisition cafouilleuse à l'université du Burundi qui a entraîné la mort d'un étudiant et du décès d'un autre des suites des blessures ont dominé l'actualité sur la sécurité. Le Gouvernement du Burundi a produit un mémorandum sur l'état sécuritaire dans le pays où il s'en prend à certains médias et certaines organisations de la société civile. La situation sécuritaire a été marquée aussi par des assassinats ciblés de personnes dont la plupart appartiennent à l'opposition politique, plus particulièrement au FNL et au MSD.

Le comportement de certains éléments de la police, du Service National de Renseignement et de certains IMBONERAKURE suscite aussi la désapprobation des populations fatiguées par les tracasseries et le harcèlement dont ces éléments sont les auteurs. La communauté internationale (exemple du Sénat belge et d'autres) a eu aussi à exprimer sa préoccupation sur la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays.

Dans le domaine économique, la crise énergétique semble marquer cette période. Les fréquentes coupures de courant et le délestage ont freiné l'activité économique aussi bien dans le secteur formel que chez les petits opérateurs de l'économie informelle.

Concernant l'équilibre budgétaire, la confusion est réelle et des messages contradictoires font douter de la capacité financière de l'Etat à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs de biens et de services. Au moment où certaines autorités évoquent des avancées, certaines données font plutôt état de contreperformance et montrent un écart important entre les recettes et les dépenses.

Il est à noter que le Burundi appartient aujourd'hui à la Communauté Est Africaine (EAC). Il doit se préparer sérieusement aux étapes ultérieures en informant davantage la population sur le processus et les avantages que le pays compte y tirer. Il devra aussi adapter sa législation et sa réglementation en matière de commerce et d'investissement pour ne pas étouffer les petits opérateurs.

Enfin, le Burundi doit matérialiser la « Tolérance zéro à la corruption » prônée par le Chef de l'Etat et ne plus figurer en tête des pays corrompus au moins dans la sous région.

Dans le domaine social, l'on notera les réformes en cours dans le secteur de l'Education, aussi bien au niveau de l'enseignement primaire qu'à l'enseignement supérieur. Compte tenu de l'impact qu'elles produiront, le processus devra être soigneusement accompagné.

Le mouvement de grève entamé par les cadres de la magistrature (à l'exception de ceux de la Cour Suprême) s'est poursuivi. Les grandes victimes étant les justiciables, notamment les personnes détenues en attente d'allègement de leurs peines. Quant à la grève des étudiants de l'Ecole Normale Supérieure, elle semble ne plus préoccuper personne et il persiste un manque de volonté de dénouer la crise.

En matière de santé, dans le contexte de crise financière mondiale et le désengagement de la Banque Mondiale, le Gouvernement fait face à un défi pour répondre aux besoins de la lutte contre le VIH et le sida.

Par ailleurs, l'affaire du massacre de GATUMBA focalise encore une l'attention de l'opinion, surtout après les révélations d'un des présumés acteurs dans ce massacre qui fait état de l'implication de certaines personnalités haut placées de la police. Bien plus, le dossier de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA reste bloqué et la Justice peine à le faire avancer.

Dans le domaine des libertés politiques et civiles, la Commission Nationale Indépendante des Droits de Homme mise en place en juin 2011 est entrain de s'organiser et de se consolider. Elle a déjà marqué des points avec la protection de jeunes retransmis dans ses bureaux par crainte pour leur sécurité physique mais aussi avec sa déclaration après l'enlèvement et l'assassinat de Léandre BUKURU à Gitega. La CNIDH a tout de même besoin d'un appui institutionnel pour la rendre efficace et lui permettre de répondre aux attentes des citoyens et des partenaires.

Durant cette période, les organisations de la société civile et les médias subissent des menaces permanentes de la part des pouvoirs publics et plus particulièrement du Ministre de l'Intérieur. Le Ministère Public est entré dans la danse pour renforcer les menaces et les intimidations en vue de faire taire les activistes de la société civile et les médias privés, à travers de convocations intempestives

des journalistes et de certains leaders de la société civile. Pour ce qui est des médias, la Commission Nationale de la Communication aura raté de faire preuve d'impartialité.

Parallèlement, des membres des partis de l'opposition ont été pourchassés, certains ont été même assassinés et les auteurs de ces actes continuent à bénéficier d'une totale impunité. Au même moment, d'autres citoyens sont détenus en toute illégalité, accusés à tort d'être partisans des partis politiques de l'opposition ou de collaboration avec les bandes armées. Au cours de cette période, les espaces démocratiques se sont considérablement rétrécis, avec une marge de plus en plus réduite d'expression politique et des tentatives permanentes pour faire reculer les libertés d'expression et d'association.

Au niveau des partis politiques, l'UPRONA traverse une crise sans précédent. Alors que visiblement il est le seul à pouvoir jouer le rôle de contre pouvoir compte tenu de sa position au sein des institutions, ce parti se trouve fragilisé par les dissensions qui ont creusé entre deux camps antagonistes.

Recommandations

Après analyse de la situation qui prévaut dans le pays, il est recommandé ce qui suit :

Au Parlement

- D'assurer un contrôle effectif de l'action gouvernementale et diligenter des enquêtes parlementaires lorsqu'une nécessité s'en ressent
- De se saisir de la question de sécurité et d'exiger des comptes au Gouvernement par rapport aux cas d'assassinats qui s'observent et dont certains présumés auteurs ou complices ne sont pas inquiétés
- D'exiger du Gouvernement, à l'avenir, la transmission du projet de loi budgétaire dans les délais constitutionnels

Au Gouvernement

- Elaborer un programme général du Gouvernement sur les quatre ans restants de la législature en cours en référence aux documents de politiques et de stratégies
- Elaborer un mécanisme de suivi et évaluation de la mise en œuvre des contrats de performance signés au sein des différents ministères
- Rendre fonctionnels et opérationnels les organes prévus dans la constitution du Burundi, particulièrement le Conseil Economique et Social
- Briser son silence sur la responsabilité des agents publics, notamment les éléments du SNR et de la police, qui s'arrogent le droit d'exécuter des citoyens en utilisant les moyens de l'Etat
- Assainir le climat politique en respectant scrupuleusement la constitution en ce qui concerne les libertés d'association et d'expression, et permettre, dans ce cadre, aux partis politiques de l'opposition d'exercer entièrement leurs droits politiques ;
- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement des réformes en cours dans le secteur de l'Education
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'urgence pour l'investissement dans le secteur de l'énergie

- Mener une large diffusion des mesures qui accompagnent l'intégration du Burundi à l'EAC et des avantages que le pays en tire
- Garantir les droits et libertés des citoyens
- Cesser le harcèlement et les menaces contre les médias et les organisations de la société civile

Aux partenaires du développement

- Poursuivre leur appui aux populations à travers le financement de projets à impact rapide
- Appuyer les OSC afin qu'elles soient efficaces dans leurs interventions en faveur des communautés
- Faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils empruntent la voie du respect des valeurs universelles, des droits humains et de la bonne gouvernance

Aux organisations de la société civile

- Ne pas céder à l'intimidation et à la provocation
- Sensibiliser les populations à exiger des comptes de la part des dirigeants
- Renforcer et consolider leurs capacités internes pour affronter les différents défis auxquels elles font face

Aux professionnels des médias

- Poursuivre leur combat pour la recherche de la vérité
- Poursuivre la diffusion de l'information à l'endroit de la population
- Lutter pour la sauvegarde de la noblesse de leur métier
- Ne pas céder aux intimidations et aux harcèlements dont ils font continuellement l'objet

Aux élus

- Etre à l'écoute des citoyens et jouer le rôle de leur porte parole auprès des décideurs
- Promouvoir la cohabitation pacifique au niveau des communautés
- Jouer véritablement leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale pour impulser une culture de redevabilité et une vision dans la direction des affaires du pays

Aux partis politiques

- Adopter un langage unificateur et de tolérance
- S'interdire de tout acte et de toute attitude de nature à susciter la peur/panique au sein des populations

Aux organisations de jeunes

- Se préoccuper plus de l'avenir de la jeunesse et se soustraire aux sollicitations des politiciens
- Eduquer les jeunes à l'amour d'un travail bien fait et aux valeurs universelles
- Mettre en avant l'acquisition des compétences personnelles

A la population

- Exiger des comptes de la part des dirigeants et des élus

0. Introduction générale

0.1. Contexte de l'élaboration du rapport De juillet à novembre 2011

L'année 2011 a été caractérisée par une insécurité croissante qui semble être la conséquence de la bipolarisation politique entre deux camps difficile à réconcilier : un camp des vainqueurs des élections de l'année 2010, autour du parti CNDD-FDD et un autre camp des déçus du processus électoral de 2010, regroupé dans une coalition des partis dénommée « Alliance des Démocrates pour le changement » ADC IKIBIRI en sigle. Cette alliance a été créée juste après les élections communales de mai 2010.

Le présent rapport se limite à la période de juillet à novembre 2011. L'analyse du mois de décembre 2011 fera l'objet d'étude spécifique avec le mois de janvier 2012 pour créer un lien entre l'année écoulée et l'année qui vient. En effet, le mois de décembre a une particularité : c'est un mois de bilan et de projection dans l'année qui suit. Aussi, à la fin de l'année, le Chef de l'Etat passe un discours à la nation où il fait un bilan des réalisations et annonce les orientations et les chantiers de l'année nouvelle. Ce message est très attendu cette année où le pays va fêter ses cinquante ans d'Indépendance le 1^{er} juillet 2011.

Le contexte de juillet à novembre 2011 est marqué par une recrudescence des actes de violence, des emprisonnements et des arrestations, des assassinats ciblés et des convocations intempestives des activistes de la société civile et des journalistes pour comparaître dans les instances de la justice. Généralement ces activistes sont convoqués suite à la dénonciation d'abus généralement imputés à des agents publics qui bénéficient d'une totale impunité.

Sous prétexte de traquer les bandits armés, la police nationale associée au Service National de Renseignement et les jeunes de la Ligue des Jeunes du parti au pouvoir, appelés « IMBONERAKURE », procède à des arrestations arbitraires et abusives en ciblant précisément les membres des partis politiques de l'opposition, en l'occurrence ceux du FNL et du MSD. Certains d'entre eux sont conduits directement dans les prisons et d'autres sont exécutés sommairement.

Tout cela se passe dans un cadre où, tout au début de l'année 2011, les hauts cadres de l'Etat ont signé des contrats de performance qui indiquent clairement le programme à réaliser pendant cette période. Les résultats de ces contrats de performance devaient être présentés et des sanctions étaient prévus en cas de contre performances. Mais non seulement ces contrats sont tenus secrets, mais aussi les indicateurs de performance sont inconnus.

Enfin, cette période de Juillet à Novembre est marquée par une crise de confiance entre le Gouvernement, les médias et la société civile ainsi que des remous et des événements sociaux assez préoccupants.

0.2. Objectifs du rapport

Objectif global

L'objectif global du rapport est de contribuer à la promotion d'une bonne gouvernance politique, économique et sociale fondée sur des valeurs et des pratiques d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publiques.

Objectifs spécifiques

Le rapport propose de faire une analyse approfondie des aspects de la gouvernance politique, économique, administrative, sécuritaire et sociale qui ont caractérisé le deuxième semestre de l'année 2011.

Il est aussi question d'analyser le niveau de la réalisation des contrats de performance signés au début de l'année 2011 par les principaux acteurs de la vie nationale. En outre, les discours et autres déclarations faites au cours de cette période sont analysés pour dégager les écarts entre les engagements et les réalisations.

Le rapport va établir un lien avec le rapport d'observation du premier semestre 2011 et soumettre des propositions de solutions pour asseoir une gouvernance juste et démocratique au Burundi.

0.3. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour réaliser ce travail a été la suivante :

- (i) Revue documentaire : Consultations des plans sectoriels, des analyses faites, des rapports, des journaux, des messages publics, des déclarations, des sites traitant de l'actualité et des analyses sur le Burundi, etc...
- (ii) Entrevues : Contacts avec les personnalités pouvant donner des informations ou de la lumière sur certaines situations ou faits.
- (iii) Rédaction du rapport provisoire : il s'agira de la consolidation des données, de leur traitement de leur analyse et ensuite de la rédaction d'une synthèse analytique.
- (iv) Intégration des commentaires du commanditaire du travail et du comité de pilotage
- (v) Restitution publique du document de rapport
- (vi) Production du rapport final

0.4. Les grandes articulations du rapport

Le présent rapport comprend cinq chapitres, à savoir :

- La gouvernance dans les domaines politique et administratif
- La gouvernance dans le domaine de la sécurité
- La gouvernance dans le domaine économique
- La gouvernance dans le domaine social
- La Gouvernance dans le domaine des droits et des libertés civiles

Chapitre 1 : Gouvernance dans les domaines politique et administratif

Durant cette période, le pays a connu une montée de l'insécurité, une multiplication des exécutions extrajudiciaires, un déficit de dialogue politique, une montée de l'intolérance entre les protagonistes politiques et un acharnement du pouvoir contre les organisations de la société civile et les médias.

Au cours de cette même période, le Gouvernement s'est doté d'instruments de planification et de gestion stratégique. Il s'agit entre autres de :

- la Stratégie de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption ;
- la Vision 2025 ;
- le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLPII) ;
- la politique nationale d'aide Publique au Développement ;
- La revue de la défense.

En se dotant de ces instruments, le Gouvernement s'engage à conduire le pays avec des outils de planification et de gestion basée sur les résultats. Ce sont des documents de référence dont doivent s'inspirer tous les acteurs et les partenaires du Burundi. Malgré le remaniement opéré en novembre 2011 et l'élaboration des instruments de planification et stratégies, rien ne semble donner espoir aux citoyens confrontés chaque jour à des scènes de violence sans nom.

Par ailleurs, malgré l'existence d'institutions dotées de pouvoirs étendus, la situation sécuritaire a continué à se dégrader du fait de leur inefficacité.

1.1.1. Un remaniement ministériel attendu mais peu profond

Dans son discours d'investiture le 26 août 2010, le Chef de l'Etat a annoncé que chaque responsable a des comptes à rendre et que les performances doivent être évaluées afin que la rigueur soit faite dans l'optique de l'amour du travail bien fait. Bien plus, une évaluation semestrielle des membres du Gouvernement, allait être faite, tandis que les ministres non performants se verraient changés. Le remaniement opéré le 7 novembre 2011 était donc non seulement normal mais aussi attendu.

Ainsi, par le Décret n° 100/267 du 7 novembre 2011 portant nomination de certains membres du Gouvernement, de nouveaux ministres sont entrés¹, d'autres sont sortis. Les ministres nommés par ce décret sont les suivants :

- Ministre de la sécurité publique : Commissaire de police principal : Gabriel NIZIGAMA²
- Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale : Monsieur Laurent KAVAKURE
- Ministre de la Justice et Garde des Sceaux : Monsieur Pascal BARANDAGIYE

¹ Nouveaux dans l'équipe : Gabriel NIZIGAMA, Laurent KAVAKURE, Pascal BARANDAGIYE, Come MANIRAKIZA, Clotilde NIRAGIRA, Martin NIVYABANDI

² Ministres sortants : BUNYONI Alain Guillaume, ancien Ministre de la Sécurité Publique, Ancilla NTAKABURIMVO, ancienne Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Immaculée NAHAYO, ancienne Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits Humains et du Genre, Pierre MUPIRA, Ancien Ministre de la Planification du Développement Economique et du Développement Local, Saidi KIBEYA, ancien Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement

- Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique : Mme Clotilde NIZIGAMA
- Ministre de la Solidarité nationale, de la personne humaine et du Genre : Maître Clotilde NIRAGIRA
- Ministre du Développement Communal : Monsieur Martin NIVYABANDI
- Ministre de l'Energie et des Mines : Ir Come MANIRAKIZA
- Ministre des Transports des Travaux publics et de l'Equipeement : Monsieur Moïse BUCUMI

Les Ministres ont prêté serment le 15 novembre 2011 au Palais de KIGOBE.

Il ressort de la composition du nouveau Gouvernement que seuls des membres du parti CNDD-FDD ont été changés ; ce qui laisse croire à des calculs internes au parti au pouvoir.

Ce remaniement est le premier qui touche le Gouvernement issu des élections de 2010. Il a suscité beaucoup d'interrogations suite à la forme même du Décret. Pour une large opinion, ce Décret aurait dû reprendre tous les membres du nouveau Gouvernement pour davantage matérialiser le caractère nouveau et unifié de la nouvelle équipe et partant de nouvelles orientations dans la gestion du pays.

Selon le porte-parole du Président de la République, ce remaniement serait consécutif à l'engagement du Chef de l'Etat d'effectuer une évaluation du cabinet ministériel tous les six mois. Bien plus, la réorganisation ou la structuration des services étatiques fait partie des prérogatives du Président de la République.

Ce remaniement était attendu compte tenu de certains éléments du contexte comme notamment la situation sécuritaire qui s'est fortement dégradée avec une implication de certains agents de la police et du Service National du Renseignement.

Ce remaniement semble avoir été fait pour répondre à un mécontentement persistant, voire croissant au sein de l'opinion portant en général sur les mauvaises performances en termes de gouvernance et plus particulièrement, sur la sécurité, les conditions de vie de la population, le respect des droits de l'homme. Comme la plupart des Ministres sortants ont été de nouveau placés dans de hauts postes de responsabilité auprès du Président de la République, cela voudrait signifier qu'ils n'ont pas démerité et qu'il y a statu quo dans le système de gouvernance³.

Or, l'essentiel n'est pas le changement d'hommes mais le changement du système de gouvernance. La nouvelle équipe devra faire face à plusieurs défis dont notamment : (i) la restauration de la sécurité et l'arrêt des assassinats et autres formes de criminalités, (ii) l'indépendance de la magistrature, (iii) l'assainissement au sein des services de sécurité dont certains membres sont régulièrement pointés du doigt comme auteurs des crimes qui se commettent, (iv) la restauration d'une diplomatie active et responsable, (v) la mobilisation des financements, pour ne citer que ceux-ci.

³ Loin d'avoir affaire à des sanctions, peu de temps après, Alain Guillaume BUNYONI est nommé Chef de Cabinet Civil, Ancilla NTAKABURIMVO est nommée Chef de Cabinet Civil Adjoint, Saidi KIBEYA est nommé Directeur des Etudes Stratégiques, tous à la Présidence de la République.

La volonté de maintien du statu quo s'est manifestée par la reconduction du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Edouard NDUWIMANA qui s'est caractérisé par une série de mesures liberticides tant contre les partis politiques que contre les associations de la société civile. Selon Monsieur Léonce NDENDAKUMANA⁴, Président du Parti SAHWANYA FRODEBU (parlant du Ministre de l'Intérieur), « Il est responsable du mauvais climat qui règne entre les partis politiques, la société civile et le Gouvernement. Il ose dire que la sécurité est bonne alors que des gens sont arrêtés et tués ; d'autres obligés de quitter le pays ».

La même observation vaut pour la Ministre des Finances, citée dans des dossiers de corruption, spécialement celui des cahiers ougandais. Selon Augustin NZOJIBWAMI, Président du parti SANGWE - PADR, celle-ci « a démerité par excellence et malgré tout reste dans sa place et se voit attribué d'autres responsabilités⁵ »

Par contre, le changement du Ministre des Affaires Etrangères, Augustin NSANZE n'aura pas surpris suite à des contre performances enregistrées ces derniers temps à travers ses déclarations⁶.

Mais comme il se doit, il est normal que le Chef de l'Etat a les prérogatives de réorganiser le Gouvernement et lui donner des orientations pour la réalisation de la Politique et du programme général du Gouvernement.

En outre, le remaniement était très attendu suite à l'incapacité du Gouvernement à assurer la protection et la sécurité des citoyens, surtout quand des éléments des services de police sont régulièrement pointés du doigt dans la plupart des forfaits qui se commettent.

Le pays avait aussi besoin d'un Gouvernement soucieux de trouver une solution à l'enlisement de certains conflits sociaux alimenté par des grèves répétitives mais aussi aux conditions de misère dans lesquelles vivent les populations. Le pays doit aussi matérialiser et concrétiser la lutte contre les malversations économiques et la corruption qui ne semble être qu'un slogan pour l'instant. Enfin, le pays ne peut pas se payer le luxe d'entretenir une crise de confiance entre lui et les autres acteurs sociopolitiques ou brouiller ses relations avec ses partenaires du développement.

Ainsi donc, au-delà de ce remaniement, la question qui se pose est celle des changements envisagés pour redorer l'image du pays. Ce dernier doit reprendre le chemin de la relance économique et entamer une lutte acharnée contre la corruption et les malversations économiques ainsi que l'insécurité entretenue par certains éléments de la police et du Service National de Renseignement.

1.1.2. Un système judiciaire entièrement manipulé par l'exécutif

Une justice paralysée par une grève

Le secteur de la justice a été secoué par un mouvement de grève consécutif à des promesses non tenues par le Gouvernement. La situation a été encore aggravée par le blocage des salaires des cadres de la magistrature en guise de sanction aux grévistes (excepté ceux de la Cour Suprême) sur instruction du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la sécurité Sociale. Outre que cette

⁴ Journal IWACU, parution du 11 novembre 2011

⁵ Journal IWACU n°140 du 11 /11 /2011

⁶ Lors de sa mission en Iran, Augustin NSANZE a déclaré que l'Occident est en déclin

mesure était illégale, elle a révélé davantage un manque de culture du dialogue social devant être privilégié dans le règlement des conflits de travail. Le fonctionnement de la justice aura été paralysé durant presque deux mois.

Une justice sous l'emprise de l'exécutif

Au-delà de ce mouvement, la Magistrature reste tributaire du poids de l'Exécutif qui pèse sur elle. Cette prédominance découle en premier lieu de la composition du le Conseil Supérieur de la Magistrature qui comprend 17 membres dont seulement 7 sont élus par leurs pairs; les autres proviennent de l'Exécutif, dont le Président de la République qui préside le Conseil), et le Ministre de la Justice qui le seconde.

Mais au-delà de cet aspect, la manière dont certains dossiers sont traités étale à suffisance les pressions permanentes exercées par l'exécutif sur la magistrature, spécialement dans les dossiers sensibles impliquant de hauts responsables de l'Etat. En guise d'illustration, on peut citer :

- Le dossier de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA (le 9 avril 2009) reste d'actualité et constitue une preuve matérielle de l'assujettissement du Judiciaire à l'Exécutif, mais aussi de l'impunité qui a étendu et consolidé son empire. Les tergiversations pour écouter toutes les personnes citées dans le rapport de la FBI et pour soumettre au test ADN de certaines personnalités citées dans les différents rapports, tout comme l'interpellation de certaines personnes de la société civile, n'est pas de nature à rassurer sur la poursuite effective des auteurs et des commanditaires du crime. Dans son Rapport d'octobre 2011 sur le procès d'assassinat d'Ernest MANIRUMVA⁷, EHAHRDP⁸ trouve que le Burundi doit se plier aux obligations de respecter les normes d'un procès équitable.
- Le dossier du massacre de GATUMBA est aussi une épine dans les pieds de la Justice et de certaines personnalités. Ce massacre a eu lieu dans la soirée du 18 septembre 2011 au Bar Chez les Amis, à GATUMBA. Au lendemain de ce macabre événement, le Gouvernement a ordonné un black-out sur toute information y relatif, et l'ordre a été intimé aux journalistes de ne faire aucun reportage en rapport avec cet événement macabre. Une commission a été mise sur pieds et un délai d'un mois lui a été accordé pour établir les responsabilités. Par la suite, lors de sa visite aux Etas-Unis, le Chef de l'Etat a annoncé que certains des criminels s'étaient rendus⁹.

Paradoxalement alors que le black out devait être valable pour tout le monde, une lettre¹⁰ émanant de l'Administrateur Général du Service National de Renseignement, le Général Major Adolphe NSHIMIRIMANA, et présentant les résultats d'une enquête effectuée par ce service, , a été adressée au Président de la CISSA basé en Ethiopie et aux Directeurs des Renseignements des pays de la Région (Soudan, Rwanda, Ouganda, Tanzanie, Kenya, Congo), . Ce document attribue la responsabilité des massacres à Agathon Rwasa et à l'ADC IKIBIRI, et demande l'appui de la région en ces termes : « En vue de maintenir la paix et la

⁷ EHAHRDP, Ernest MANIRUMVA, Assassinat d'un Défenseur des Droits humains, Octobre 2011

⁸ EHAHRDP signifie : East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

⁹ Discours du Président de la République à la dernière session de l'AG des Nations Unies

¹⁰ Lettre n° 101/SNR/00441/AG/2011 du 27 septembre 2011

sécurité dans notre région, nous sollicitons votre soutien indéfectible pour lutter contre ce terrorisme qui s'installe de plus en plus au Burundi depuis le rejet des élections communales du 24 mai 2010 par la coalition illégale regroupée au sein de l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC-IKIBIRI). Le Chef de ce terrorisme est Monsieur Agathon RWASA avec l'appui de la branche politique de cette coalition ».

Cette démarche a étonné plus d'uns et a suscité plusieurs interrogations, dont notamment sur les prérogatives d'un Chef du Service National de Renseignement d'écrire aux autorités de la Région. Ce qui est clair, le rapport du SNR a court-circuité le processus en cours au sein de la Commission désignée par le Procureur Général de la République.

La publication d'un tel document par le SNR a été interprétée par certains comme une manœuvre visant à brouiller les pistes et orienter les résultats de la commission qui se retrouvait dans une quasi impossibilité de contredire le SNR. C'est ce qui expliquerait pourquoi l'enquête de la commission n'a jamais été rendue publique et que ces résultats manquaient dans les dossiers d'accusation remis aux avocats des personnes présumées auteurs de ce massacre. Par la suite, les révélations d'un d'entre eux, Innocent NGENDAKURIYO, alias NZARABU, un des présumés auteurs du massacre, ont fait l'effet d'une bombe lorsque ce dernier a dénoncé l'implication de quelques ténors de la Police et du Service National de Renseignement dans cette affaire. Innocent NGENDAKURIYO, alias NZARABU a promis de tout dévoiler et a sollicité une protection car craignant pour sa sécurité et sa vie. Il a été transféré de la Prison de BUBANZA à celle de RUMONGE, le 16 novembre 2011, mais une demande suspecte de transfert avait été effectuée par le SNR, sans que les services de l'administration pénitentiaire en soient informés. Ce qui laissait craindre un projet d'élimination de cette personne devenue gênante dans cette affaire.

La première audience publique du procès (Affaire RPC 0272) a eu lieu à Bujumbura en date du 16 novembre 2011. L'Affaire concerne 21 prévenus. Au cours du procès, les avocats de la défense ont dénoncé le non respect de la loi dans la composition du siège qui comprenait cinq membres dont trois provenant des Tribunaux de Résidence. Ils ont aussi évoqué que le rapport de la commission ne figurait pas dans le dossier, qu'ils n'ont pas eu accès à tout le dossier ; et surtout qu'ils n'ont pas eu le temps de le consulter en entier. L'audience a été reportée au 1^{er} décembre 2011.

- Un autre incident grave s'est produit à l'Université du Burundi. Une fouille perquisition y a été opérée en date du 8 octobre 2011 au cours de la quelle un étudiant a été tué sur le champ, tandis qu'un autre est décédé une semaine après des suites de blessures, n'échappe pas au jeu.

Au cours de cette perquisition, des armes et des effets militaires auraient été trouvés dans la chambre de l'étudiant Zéphyrin NDAYISABA, qui a aussitôt reconnu et avoué les faits. Il s'est fait passer pour un officier de la nouvelle rébellion en formation (FRONABU-TABARA). Ces aveux spontanés ont fait penser à un montage, confirmé par le fait que, par la suite, il a retourné sa veste et a dénoncé un montage dont il a été l'épicentre, visant à accuser l'opposition, notamment le MSD, de préparer la guerre.

Ensuite, face au meurtre des deux étudiants, au lieu de s'en prendre au commandement qui a effectué la fouille perquisition, de manière cavalière et irrégulière, l'enquête semble prendre une autre allure et les policiers qui ont intervenu dans cette opération n'ont pas été poursuivis.

Cet incident malheureux a laissé des séquelles au sein du Campus Universitaire de MUTANGA. La révélation d'une distribution d'argent à des étudiants membres de l'association « Fraternité des Etudiants de RUMURI » par la police nationale semble avoir affecté encore davantage les relations entre les étudiants. Selon des informations recueillies auprès de quelques étudiants, il existerait deux blocs, celui qui veut que la vérité soit tirée au clair sur les circonstances de l'incident et celui qui s'y oppose et visiblement soutenu par la direction de l'Université.

Dans la suite de cette affaire, le journaliste Bonfils NIYONGERE, de la RPA, qui avait fait passer des extraits de la déclaration de l'étudiant et des échos de la brouille entre étudiants, de passage dans les enceintes de l'Université du Burundi, a été violenté, harcelé et convoqué à la justice sur base d'accusations non fondées.

- L'emprisonnement irrégulier de Maître François NYAMOYA, détenu depuis le 28 juillet 2011, s'est poursuivi contre toute logique juridique. Il constitue une honte pour la justice burundaise et une preuve supplémentaire qu'elle est instrumentalisée par le pouvoir exécutif car la vraie raison de détention de Me François NYAMOYA est vraisemblablement qu'il est porte-parole du parti MSD. En effet, Maître François NYAMOYA a été arrêté au motif de subornation de témoins dans l'affaire KASSIM MANLAN¹¹. Outre que les faits lui reprochés sont frappés de prescription, aucun motif sérieux ne justifie sa détention en ce moment. En plus, il reste détenu par la volonté du procureur alors que le juge a déjà rendu une décision de mise en liberté. Face à cette farce de la justice burundaise, l'affaire a été portée devant la justice de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC), car, tout tend à confirmer que l'affaire est plus politique que judiciaire.

1.1.3. Les deux Vice- présidents de la République donnent rapport au Parlement : une culture de rendre compte à encourager.

Le contrôle de l'Action Gouvernementale par le Parlement découle des dispositions de l'article 163 alinéa 5 et de l'article 202 de la Constitution du Burundi.

L'article 163, alinéa 5 de la Constitution stipule : « les deux Chambres du Parlement se réunissent en congrès pour... Evaluer, tous les six mois, la mise en application du programme du Gouvernement ».

Quant à l'article 202 de la même Constitution, il dispose : « *L'Assemblée et le Sénat peuvent s'informer sur l'activité du Gouvernement par voie des questions orales ou écrites adressées aux membres du Gouvernement.*

Durant les sessions, une séance par semaine est réservée par priorité aux questions des députés et des sénateurs et aux réponses du Gouvernement.

¹¹ Kassim Manlan était Représentant de l'OMS à Bujumbura. Il a été assassiné et jusqu'ici l'on ignore et les mobiles de son assassinat et les criminels qui l'ont tué.

Le Gouvernement est tenu de fournir à l'Assemblée Nationale et au Sénat toutes explications qui lui sont demandées sur la gestion de ses actes ».

Au début de l'année, le Gouvernement a présenté son plan d'action pour l'exercice 2011. En octobre 2011, les deux vice- présidents de la République ont présenté au Parlement le rapport d'activités du premier semestre 2011, chacun dans les secteurs de sa tutelle.

Un tel exercice devrait être systématisé et chaque Ministère (secteur) devrait rendre compte de ses réalisations d'autant plus qu'un contrat de performance a été signé par chaque Ministre et tous les hauts cadres des Ministères. Mais le hic demeure dans la diffusion du contenu de ces contrats qui reste méconnu du public et même des cadres et agents du secteur concerné afin de pouvoir l'évaluer et apprécier le niveau d'atteinte des résultats. Du reste, il manque un mécanisme formel de suivi et évaluation de la mise en œuvre de ces contrats de performance.

1.1.4. Assemblée Nationale : un contrôle timide de l'action gouvernementale

L'Assemblée Nationale a ouvert sa session d'octobre avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Projet de loi portant statut des anciens combattants
- 2) Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole de la Cour de Justice de l'Union Africaine
- 3) Le projet de loi portant révision de la loi n°1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publics
- 4) Le projet de loi portant réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi
- 5) Le projet de loi portant code de l'eau
- 6) Le projet de loi portant cadre organique des groupements pré coopératifs

Le projet de loi des finances ne figurait pas à l'ordre du jour malgré les dispositions constitutionnelles en la matière. Le projet de loi des finances a été transmis à l'Assemblée Nationale fin novembre 2011.

Durant la période de juillet à Novembre 2011, il a été regrettable que le Parlement ne se saisisse pas de la situation d'insécurité dans le pays, de manière plus engagée, et n'exige pas des explications de la part de l'Exécutif. Plus particulièrement, le fait que des agents des services de sécurité et spécialement le Service National de Renseignement, sont régulièrement cités dans des cas d'assassinats, aurait du retenir plus son attention.

Les parlementaires membres de l'UPRONA ont tout de même exprimé leur ras-le bol face à la situation qui prévaut dans le pays. Ainsi, en date du 3 octobre 2011, le porte parole de ce groupe, l'Honorable Charles NDIJIJE, s'est insurgé contre le climat d'insécurité qui règne dans le pays, contre les tueries de GATUMBA et la stagnation du dossier Ernest MANIRUMVA. Concernant ce dernier, l'Honorable Charles NDIJIJE a estimé que les personnalités indexées dans ce dossier devraient accepter de se soumettre au test d'ADN au cas où elles ne se reprocheraient de rien.

Toutefois, l'Assemblée Nationale a pris conscience de la nécessité de former ses membres à l'analyse et au suivi de l'exécution du budget de l'Etat en organisant à l'intention des parlementaires, les 5 et 6 octobre 2011, une formation de deux jours sur le suivi budgétaire.

Malgré la formation reçue en octobre 2011, l'on peut s'imaginer que, comme en 2010, cette loi ne sera pas analysée avec le sérieux et la rigueur voulue. Les députés risquent de se contenter de regarder l'enveloppe totale et les rubriques qui leur sont plus sensibles sans se soucier, ni du réalisme, ni de l'affectation des ressources en fonction des priorités et des engagements du pays.

1.1.5. Le Sénat : plus soucieux d'une analyse minutieuse de la loi des finances

Le Sénat a ouvert sa session d'octobre avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Projet de loi portant statut des anciens combattants
- 2) Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole de la Cour de Justice de l'Union Africaine
- 3) Le projet de loi portant révision de la loi n°1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publics
- 4) Le projet de loi portant réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi
- 5) Le projet de loi portant code de l'eau

Lors de l'ouverture de la session, le Président du Sénat a interpellé le Gouvernement pour qu'il transmette à temps au Parlement le projet de la loi des finances exercice 2012. Le projet de budget de l'exercice 2012 n'a été transmis à l'Assemblée Nationale qu'à la fin du mois de novembre 2011. Tout comme au niveau de l'Assemblée Nationale, l'on peut s'attendre à ce que, comme en 2010, le budget soit analysé sans profondeur et que les Sénateurs ne s'occupent que de l'enveloppe globale des recettes et des dépenses sans se soucier, ni de la faisabilité, ni de la répartition en fonction des priorités programmatiques du pays.

Au cours du semestre, les lois suivantes sont déjà promulguées. Il s'agit de :

- La loi n°1/13 du 9 août 2011 portant révision du code foncier du Burundi ;
- La loi n°1/15 du 7 septembre 2011 portant ratification par la République du Burundi du protocole sur la coordination de la politique étrangère de la Communauté Est Africaine ;
- La loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la loi n°1/06 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;
- La loi n° 1/17 du 10 septembre 2011 portant commerce de faune et de flore sauvages.

Cependant, malgré les problèmes d'insécurité signalés ici et là, y compris les tueries et les assassinats impliquant la responsabilité de certains éléments de la Police et du Service National des Renseignement, le Sénat ne s'est pas démarqué pour décrier ce mal.

1.1.6. L'Ombudsman : une institution à l'écoute des populations

L'Institution de l'Ombudsman est régie par les articles 237 à 239 de la Constitution du Burundi. Elle a été mise en place le 18 novembre 2010. L'Institution s'est dotée de vingt cadres et plusieurs agents pour faire face aux sollicitations venant de tous côtés. Ne disposant pas de cadre réglementaire au départ, elle s'est dotée d'un texte régissant son fonctionnement.

Selon les dispositions de l'article 237 de la Constitution, « l'Ombudsman reçoit les plaintes et mène des enquêtes concernant des fautes de gestion et des violations des droits des citoyens commises par des agents de la fonction publique et du judiciaire et fait des recommandations à ce sujet aux autorités compétentes. Il assure également une médiation entre l'Administration et les citoyens et entre les Ministères et l'Administration et joue le rôle d'observateur en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration publique ».

L'Ombudsman a pris l'initiative de visiter les services publics, notamment les maisons de détention (Prison de MPIMBA et maison d'arrêt de Ngozi), le service de la PAFE à GATUMBA (frontière entre le Burundi et la RDC). Il s'est aussi impliqué dans la recherche de solutions dans les conflits fonciers de NYABUGETE (Commune MUTIMBUZI) et de MUTAMBARA (Commune RUMONGE). Pour ce dernier dossier, les familles de MUTAMBARA (Commune RUMONGE), victimes de la destruction de leurs maisons par l'administration, ont repris le sit-in devant les bureaux de l'Ombudsman à partir du 20 novembre 2011. Elles réclament la mise en œuvre de la promesse faite de leur fournir des tôles pour la reconstruction de leurs maisons détruites sur ordre du Gouverneur de Bururi au mois de juin 2011. Ces familles logent à la belle étoile, dans des conditions inacceptables d'Hygiène. Malheureusement, au lieu de s'attaquer au vrai problème, le bureau de l'Ombudsman s'est contenté de leur donner quelques vivres et habits, le 29 novembre 2011, pour leur promettre ensuite que leur problème sera réglé par le HCR et le Ministère ayant la solidarité en ses attributions¹².

Toutefois, la visite de l'Ombudsman dans les prisons a certainement eu un effet puisque 328 détenus viennent d'être libérés tandis d'autres le seront bientôt. Ce qui permettra de désengorger les prisons et améliorer ainsi les conditions de vie des détenus.

S'il est hautement appréciable que l'Ombudsman s'investisse pour la recherche des solutions aux problèmes dont il est saisi, le dilemme persiste sur les limites et la portée des actions menées ou des décisions qu'il serait appelé à prendre au regard des prérogatives des services de l'Administration concernés. Il est nécessaire qu'une délimitation claire des compétences soit faite pour éviter des chevauchements, des doubles emplois ou des conflits d'ordre technique dans le traitement des cas.

1.2. Domaine de l'Administration : une administration désorganisée et peu motivée

1.2.1. Des contrats de performance tenus secrets

Parmi les principes de bonne gouvernance, la « redevabilité » (culture de rendre compte) constitue un élément clé car elle pousse les dirigeants à rendre compte des actes qu'ils posent. A leur tour, les citoyens ont la latitude d'exiger des comptes de leurs dirigeants.

Au début de l'année, le Président de la République a annoncé une nouvelle pratique dans l'administration, celle de la signature de contrats de performance par les différents chefs de départements ministériels, en passant par les Ministres. Une évaluation semestrielle a été envisagée afin de constater l'état de réalisation des différentes activités inscrites au programme. Cette évaluation devait aboutir notamment à la sanction des mandataires publics non performants.

Malheureusement, les documents signés par les différents responsables n'ont pas été rendus publics et même la plupart des cadres des différentes structures n'en sont pas informés. En plus, faute d'outils de suivi et d'évaluation, il devient difficile d'apprécier le niveau de réalisation des engagements pris et

¹² Radio RPA, émission de la soirée du 1 décembre 2011

d'en tirer des leçons. Pour plus de transparence, les contrats de performance devraient être au moins connus des cadres et agents du secteur concerné et qu'un cadre de résultats soit établi et régulièrement évalué.

1.2.2. Des renvois à la retraite sans avertissement préalable et gel des retraites anticipées

Selon le prescrit de l'alinéa 4 de l'article 79 de la loi n° 1/28 du 23 août 2006 portant statut général des fonctionnaires « la décision de mise à la retraite intervient le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel l'intéressé a atteint l'âge de 60 ans. Lorsque seule l'année de naissance est connue, la date de prise en considération pour l'admission à la retraite est le 30 juin de l'année durant laquelle le fonctionnaire atteint l'âge de 60 ans ». Contrairement au Code du Travail, article 68, il manque une disposition qui invite l'employeur à aviser le concerné au moins une année avant l'âge de cessation obligatoire de service, la date d'arrêt de ses activités. C'est une lacune de la loi qu'il faudrait combler.

En matière de retraite anticipée, la disposition 80 du même statut stipule : « le fonctionnaire qui justifie, avant l'âge de 60 ans, d'au moins quinze ans de service effectif peut être admis à la retraite anticipée.... ». Actuellement, les agents de l'Etat qui sollicitent cette retraite ne l'obtiennent pas aisément.

1.2.3. Les Conseils Communaux : nécessité d'appui pour les rendre opérationnels

Les articles 9 à 24 de la loi n° 1/02 du 25 janvier 2010 traitent des questions relatives au conseil communal (élection, composition, décisions).

Le Conseil Communal se réunit une fois par trimestre en session ordinaire mais il peut aussi se réunir en session extraordinaire si les besoins l'exigent. Lors de ces réunions, les membres du Conseil Communal perçoivent des jetons de présence fixés par le Conseil Communal (article 12, al 4).

Or, il se fait que la tenue de ces réunions exige des fonds que toutes les communes ne sont pas en mesure de mobiliser. Compte tenu des tâches attendues du Conseil communal, et surtout de l'importance de cet organe dans la promotion du développement communal et l'accélération de la décentralisation effective, il s'avère indispensable d'appuyer le fonctionnement de cet organe.

S'agissant de la décentralisation initiée au Burundi, l'impact semble plus évident sur les aspects politiques et administratifs. L'élection des responsables communaux locaux est une expression claire des besoins d'une participation publique dans les affaires locales. Pour remplir correctement leur mission, les nouveaux élus locaux ont besoin d'être renforcés pour mieux conduire l'initiative de décentralisation et coordonner le développement de la commune.

Face à ce contexte, l'analyse de la situation des communes montre que les Conseils Communaux éprouvent d'énormes difficultés de fonctionnement, liées notamment à la faiblesse des ressources humaines et financières des communes qui ne peuvent pas supporter les frais liés aux différentes réunions. Un budget destiné à l'appui au fonctionnement des Conseils communaux devrait être intégré dans le budget général de l'Etat¹³.

¹³ Lettre n°OAG/269/2011 du 16 novembre 2011 adressée par l'OAG à Mme la Ministre des Finances et de la Planification

1.2.4. Mairie de Bujumbura : conflits de compétences entre le Maire et les services de l'urbanisme

L'article 111, alinéa 2, de la loi communale dispose : « *En attendant la création des communes urbaines, la Mairie sera considérée comme une province et les zones assimilées aux communes* ».

Pourtant la Mairie présente beaucoup de particularités qui la différencie des autres provinces du pays, et, dans les faits, la Mairie se considère des fois comme un Etat dans un Etat, surtout en matière de gestion urbaine.

Ainsi, au mois d'octobre 2011, un bras de fer a surgi entre le Maire de la Ville de Bujumbura et le Ministère en charge de l'Urbanisme. Le Maire de la ville a autorisé la construction de kiosques sur certains sites (au dessus des installations de l'ONATEL) sans consultation du service technique chargé de la gestion urbaine. Ce dernier a exigé le déplacement des installations anarchiques et non autorisées par qui de droit mais la Mairie a fait la sourde oreille. Face aux tergiversations de la Mairie sommée d'arrêter et déplacer ces constructions, les services de la gestion urbaine ont décidé de les démolir.

A la place de l'Unité, non loin du Mausolée, des particuliers ont érigé des infrastructures sans autorisation des services compétents ; ils ont été sommés de suspendre des constructions cautionnées par la Mairie de Bujumbura sans l'accord ni la consultation des services habilités.

La lecture de l'Ordonnance ministérielle n° 720/CAB/336/2006 du 26/4/2006 portant application du Décret n°100/88 du 31 Octobre 2005 portant réorganisation du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipeement, montre, dans son article 1, que le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipeement a pour missions de : « ... *concevoir et exécuter la politique gouvernementale en matière d'urbanisme, de bâtiments publics, d'habitat et d'infrastructures routières ; ... de concevoir et exécuter la politique gouvernementale en matière d'urbanisation, en collaboration avec les autres ministères concernés ; ... d'assurer la gestion, l'aménagement, le morcellement et le cadastre des terres urbaines ; ...* »

Ce décret met en évidence que la Mairie s'est arrogée des pouvoirs et des compétences qui ne lui reviennent pas. De tels incidents appellent un recentrage des rôles des uns et des autres, et surtout des compétences du Maire par rapport aux ministères techniques dans certaines questions touchant notamment, l'aménagement, les infrastructures, l'urbanisation, ...

1.2.5. Les travaux communautaires : un besoin d'évaluation et de réglementation

Depuis 2005, le Gouvernement a instauré le système des travaux communautaires tous les samedi matin de 7h30 à 10h30. Ces travaux consistent, selon le cas, à la construction d'écoles, de centres de santé, de traçage de pistes ...

A l'occasion du 49^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Burundi, le 1^{er} Juillet 2011, le Président de la République a invité les burundais à se préparer au 50^{ème} anniversaire en initiant une action qui matérialisera cet anniversaire. Certaines administrations à la base ont pris l'option de profiter des travaux communautaires pour construire des infrastructures sociales (écoles, centres de santé...).

Malheureusement, dans la conception et la pratique du pouvoir en place, ces travaux sont imposés dans l'absence totale d'une réglementation et d'un encadrement mais aussi et surtout en violation d'une ordonnance du Ministre du Travail qui consacre la journée du samedi comme journée chômée et payée.

Lorsqu'on observe ce qui se passe, il existe peu d'engouement volontariste autour des travaux communautaires du moins en Mairie de Bujumbura, où la majorité des gens préfèrent rester chez eux.

La fermeture des routes et des marchés, le samedi avant midi, bloque les activités économiques, portant ainsi un coup dur à l'économie nationale, tous les secteurs confondus.

S'il est vrai que ces travaux contribuent au développement des infrastructures au niveau local, ils le seraient davantage s'ils étaient réglementés, mieux planifiés et mieux encadrés, sans pour autant bloquer l'activité économique et la circulation des personnes et des biens.

Conclusion

De juillet à novembre 2011, la gouvernance politique a été largement dominée par le remaniement ministériel qui visiblement n'a rien apporté de nouveau en termes d'amélioration du climat politique.

Au niveau du fonctionnement des institutions, la culture de rendre compte mérite d'être renforcée et tandis qu'un suivi de la mise en œuvre des contrats de performance signés au sein des ministères soit régulièrement évaluée.

En outre, il s'avère important et utile de redynamiser le fonctionnement des organes consultatifs reconnus par la Constitution pour qu'ils apportent leur contribution dans la vie et la gestion de notre pays.

Enfin, les lois et les règlements régissant le fonctionnement des administrations doivent être actualisés pour éviter les conflits de compétence entre les différentes institutions et organes de l'Etat.

Chapitre 2 : Gouvernance dans le domaine de la sécurité

Dans son discours prononcé à la 66^{ième} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, le Président de la République du Burundi a affirmé que « aujourd'hui les institutions en place sont légales et légitimes, elles ont le devoir constitutionnel de protéger la population, garantir la stabilité du pays et promouvoir le développement ... ».

Mais hélas, malgré ce discours qui se veut rassurant, l'insécurité persiste aux quatre coins du pays et le Gouvernement est défaillant dans la protection des citoyens, parfois même ses agents sont impliqués, vraisemblablement de façon préméditée, dans l'assassinat de citoyens souvent ciblés.

2.1. Le Conseil National de sécurité : confusion des rôles

Les rôles du Conseil National de Sécurité sont repris dans la Constitution, spécialement l'article 277, où il apparaît clairement que : « *Le Conseil National de Sécurité est un organe consultatif chargé d'assister le Président de la République et le Gouvernement dans l'élaboration de la politique en matière de sécurité, dans le suivi de la situation du pays en matière de sécurité et dans l'élaboration des stratégies de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre en cas de crise. Le conseil suit attentivement l'état de l'unité et de la cohésion nationale au sein des corps de défense et de sécurité.*

Le Conseil peut être consulté sur toute question en rapport avec la sécurité du pays.

Le Conseil produit un rapport annuel qu'il soumet au Président de la République, au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat »

En date du 11 novembre 2011, le Conseil National de Sécurité s'est réuni sous la présidence du Chef de l'Etat et a sorti un communiqué dans lequel il s'en prend aux médias et aux Organisations de la Société Civile. Le communiqué a été lu par le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Général de Brigade Pontien GACIYUBWENGE. Dans le même communiqué, le Conseil National de Sécurité a recommandé au Gouvernement:

- a) D'instruire les instances habilitées afin que des mesures de redressement ou des sanctions soient rapidement prises à l'encontre de certains médias, de certains membres de la société civile et/ou de certains responsables de ces derniers ayant violé la loi dans l'exercice leur métier ;
- b) De publier largement les informations sur la situation sécuritaire afin que les populations soient mises au courant de la vérité et couper court aux rumeurs et à l'intoxication ;
- c) D'informer les populations sur les enjeux de crise financière à travers le monde et les encourager à s'atteler aux travaux de développement pour sortir de la pauvreté ;
- d) De finaliser rapidement la révision de la loi sur la presse afin de garantir un cadre légal sou tendant la liberté d'expression et le droit à l'information ;
- e) De sensibiliser les populations à travers l'administration pour leur apport dans la prévention et la lutte contre des menaces terroristes ;
- f) De finaliser la révision du code de la route afin de renforcer la sécurité routière. »

Les réactions de désapprobation face à ces recommandations ont fusé de partout, particulièrement de la part des organisations professionnelles des médias, de la société civile, des partis politiques, du barreau des avocats et des citoyens ordinaires.

La lecture des recommandations du Conseil National de Sécurité montre à suffisance que ce dernier est allé au-delà de son mandat. En tant qu'organe consultatif, le Conseil National de Sécurité est consulté par le chef de l'Etat pour l'élaboration de la politique sécuritaire. En aucun cas, il ne doit faire des instructions, ni au Président, ni aux Ministres, ni aux forces de l'ordre.

Il convient également de signaler une lacune de l'article 278 en rapport avec la désignation des membres dudit conseil. Selon ledit article, les membres du conseil national de sécurité sont nommés par le Président de la République en concertation avec les Vice-présidents de la République. Etant donné que le Président de la République et les deux Vice-présidents sont membres du Conseil National de Sécurité, il est impensable que le Président et les Vice-présidents se nomment eux-mêmes à ce conseil.

Par ailleurs, l'une des missions du conseil est d'assister le Président et le gouvernement en matière de sécurité. Or, dans sa composition actuelle, le Conseil National de Sécurité comprend le Président de la République, les deux Vice-présidents, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et d'autres ministres. Il devient alors difficile de comprendre comment le Président de la République peut recevoir un rapport produit par un Conseil qu'il préside lui-même.

Au-delà de ces dysfonctionnements doublés d'une confusion de rôles, il est apparu que le Conseil National de Sécurité s'est concentré à s'en prendre gratuitement les médias et les organisations de la société civile (considérés comme des boucs émissaires) sans s'attaquer au véritable problème de l'insécurité et des auteurs des différents forfaits, dont celui de GATUMBA et la bavure commise lors de la fouille perquisition à l'Université du Burundi.

2.2. Une insécurité persistante et croissante.

Selon les déclarations officielles du Gouvernement, la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national à part quelques « bandits armés » qui la perturbent en s'en prenant aux populations. Dans son discours à la tribune des Nations Unies en septembre 2011, le Président de la République a rassuré que la paix et la sécurité règnent dans le pays.

Mais sur terrain, la réalité est toute autre et fait penser à une machine à tuer en train de broyer les opposants politiques soupçonnés de constituer une menace au pouvoir en place. Depuis mai 2011, durant chaque semaine, on enregistre en moyenne 10 morts, soit un total de 370 personnes.

Le tableau ci-après donne la moyenne mensuelle situation depuis le mois de mai 2011.

| Mois | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre ¹⁴ | Octobre | Novembre | Total |
|--------------------|-----|------|---------|------|-------------------------|---------|----------|-------|
| Nombre de victimes | 67 | 43 | 43 | 42 | 104 | 47 | 24 | 370 |

Source : Système de collecte des données de l'OAG

Les victimes sont de plusieurs ordres mais la plupart seraient ciblées en raison de leurs opinions politiques. Le discours politique semble plutôt banaliser la mort des citoyens, si on se réfère aux propos du Ministre de l'Intérieur qui ose affirmer « *qu'il n'y a point de morts au Burundi* ». A l'est du pays, plusieurs enseignants auraient fui leurs familles par crainte pour leur sécurité.

La sécurité au Burundi a été aussi évoquée dans la réunion de la CIRGL tenue le 31 octobre 2011 à l'intention de délégations venues des 11 pays membres de la CIRGL à savoir l'Angola, le Burundi, le Congo, la République Centrafricaine, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. La problématique des « forces négatives » a été le thème principal au cours de cette réunion.

Les assassinats ciblés sont devenus le lot de tous les jours. En date du 15 novembre 2011, un cas inédit a été enregistré à Gitega où un militant du parti MSD a été assassiné et décapité ; sa tête a été retrouvée dans une latrine à une dizaine de kilomètres du lieu où son corps a été retrouvé.

Au nord, l'attaque de l'Hôpital de KIREMBA (en province de NGOZI) dans la nuit du 28 novembre 2011 a fait deux morts (Sœur Lucrezia, une croate et Francesco, un italien) et un blessé. Deux suspects dans ce forfait ont été attrapés et mis entre les mains de la Justice¹⁵.

Le Chef d'Etat Major des Forces de Défense lui aussi se voit rassurant dans son point de presse du 28 novembre 2011, en réaction à la Déclaration de KABIRIGI Pierre Claver qui s'est déclaré Chef d'un mouvement rebelle appelée FRD-ABANYAGIHUGU¹⁶. En réponse à cette annonce, le Chef d'Etat Major des Forces de Défense, dans un point de presse, a décrit, en le discréditant, le parcours de ce nouveau chef de guerre et a confirmé que son groupe a été mis hors d'état de nuire.

Cependant, si de manière générale on ne peut pas encore parler de guerre au Burundi, il est permis de constater que la sécurité est loin d'être totale comme l'affirment les autorités. Le paradoxe au Burundi est que dans la plupart des cas, au moins un agent des services de police se trouve impliqué dans le coup. En outre, il est inexplicable que des personnes soient arrêtées et qu'elles soient accusées d'association à des bandes armées dont l'existence n'est pas officiellement reconnue. L'opinion demeure aussi perplexe face au silence affichée par le Chef de l'Etat en pareille situation.

¹⁴ Le nombre élevé de victimes en septembre 2011 est dû au carnage de GATUMBA dans la soirée du 18 septembre 2011

¹⁵ Au moment de la production de ce rapport les deux prévenus ont été condamnés à une peine de perpétuité par la Cour d'Appel de NGOZI ; mais le procès a laissé quelque chose d'inachevé.

¹⁶ FRD : Front pour la restauration de la Démocratie-ABANYAGIHUGU

2.3. Le massacre de GATUMBA : une nouvelle barbarie humaine

En date du 18 septembre 2011, un carnage a eu lieu dans un bar dit « Chez les Amis » à GATUMBA faisant état de 39 morts. Il rappelle le massacre des Banyamulenge (13 août 2004) à GATUMBA même, celui de BUTA (30 avril 1997) et celui de BUGENDANA (25 juin 1996), pour ne citer que ces cas macabres. Ce carnage n'a jamais été revendiqué. Une commission d'enquête a été mise en place pour établir les responsabilités et traduire en justice les présumés coupables. Un délai d'un mois a été accordé à la commission pour faire la lumière sur ce carnage qualifiable de crime contre l'humanité.

La commission mise en place par le Procureur Général de la République pour faire la lumière sur le massacre de GATUMBA comprend sept membres dont quatre magistrats et trois commissaires de police.

Curieusement, avant même que la commission n'ait produit son rapport, une lettre incendiaire¹⁷ émanant du Service National de Renseignement, et dont l'objet est le point sur la situation sur le massacre de GATUMBA du 18/09/2011, a été adressée aux autorités de la région. Cette lettre incriminait Monsieur Agathon RWASA comme chef de file de ce terrorisme avec l'appui de la branche politique de la coalition ADC- IKIBIRI.

Plusieurs personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes. Certains d'entre eux ont promis de donner la vraie version des faits mais craignent pour leur sécurité. Selon les témoignages de ces derniers, certaines personnalités du service national de renseignement et de la police seraient impliquées.

2.4. L'assassinat d'un étudiant à l'Université du Burundi : un montage fatal

Une fouille perquisition à l'Université du Burundi a fait un mort tandis qu'un lot d'équipement militaire a été retrouvé dans une chambre d'un étudiant qui n'a pas nié les faits (7 grenades, trois bottines, un imperméable, trois tenues militaires, des chargeurs de munitions). L'étudiant (Zéphyrin NDAYISABA) a avoué que ce matériel était en transit pour des éléments évoluant en RDC et portant le nom de FRONABU (nouvelle rébellion en gestation) mais dont il s'est refusé de préciser le commandant.

L'intéressé a été conduit à la police pour enquête mais plus tard il révélera que les déclarations qu'il a faites lors de son interrogatoire ne sont pas véridiques parce qu'il a été soumis à la torture. Il ira plus loin pour révéler qu'un montage entoure ce dossier. Ce dossier contient beaucoup d'éléments contradictoires¹⁸ qui laissent pressentir un montage dont les tenants et les aboutissants restent encore difficiles à définir.

¹⁷ Lettre n°101/SNR/00441/AG/2011 du 21 septembre 2011

¹⁸ Journal IWACU, n° 137

2.5. L'enlèvement et l'assassinat de Léandre BUKURU : un cas flagrant d'exécution extrajudiciaire

Léandre BUKURU était un commerçant et simple militant du MSD. Il a été enlevé à son domicile, à Gitega, le 13 novembre 2011. Le lendemain, il a été retrouvé décapité, à GIHETA. Sa tête sera retrouvée deux jours après, dans une latrine. C'est un double meurtre choquant et méchant.

Cet assassinat a provoqué une vive indignation et des réactions diverses. Seulement, le comportement des autorités judiciaires et policières dans cette affaire a beaucoup étonné. Le Procureur de la République à Gitega a affiché un comportement inattendu en autorisant d'enterrer séparément la tête et le reste du corps du défunt. La tête de la victime a été enterrée près du reste du corps en l'absence de la famille.

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme a réagi, dans son point de presse du 22 novembre 2011 en déplorant le manque de consensus et en l'absence de la famille. Pour la commission « *un enterrement respectueux des valeurs culturelles et des normes de dignité inhérentes à tous les membres de la famille humaine s'impose pour le cas de Léandre Bukuru* ».

2.6. Le Phénomène de Jeunes zélés IMBONERAKURE : un danger pour la sécurité et la stabilité

Les IMBONERAKURE sont les jeunes militants du parti CNDD-FDD. Ils ont une organisation et une structure depuis le niveau central jusqu'au niveau collinaire. L'existence de cette organisation à première vue ne constitue aucun problème. Mais le comportement de certains d'entre eux et leur implication dans certains cas d'intimidations, de menaces et d'arrestations de citoyens innocents ne sont pas du tout rassurants.

Dans certaines localités, il est rapporté que le IMBONERAKURE se sont constitués des auxiliaires de la police nationale et se permettent d'arrêter des gens, collectent des fonds par force et même molestent les gens. Certains de ces jeunes sont pointés du doigt dans des cas d'enlèvement et même d'assassinat, dirigés particulièrement contre les membres du parti FNL fidèles à Agathon RWASA¹⁹.

Une opinion a circulé sur l'existence d'un plan dit SAFISHA qui signifie « nettoyer » mis sur le dos du CNDD-FDD et qui consisterait à éliminer les opposants. Ce plan utiliserait les jeunes militants du parti au pouvoir dits « IMBONERAKURE ».

Les jeunes IMBONERAKURE se sont illustrés sont plusieurs cas dont celui de MUYINGA où ces jeunes, mandatés par un Administrateur Communal, s'en sont pris au bétail d'un citoyen paisible

D'autres jeunes IMBONERAKURE se seraient rendus coupables d'assassinat de 5 personnes à BUTIHINDA (MUYINGA).

Interrogé sur l'implication des IMBONERAKURE dans ce plan, le Secrétaire Général des IMBONERAKURE, Honorable Ezéchiel NIBIGIRA a catégoriquement nié le fait sur la voix des ondes. L'opinion aurait été davantage été convaincue si le Secrétaire Général des IMBONERAKURE avait

¹⁹ Cas rapportés à Nyabitsinda (Ruyigi)

lancé un message défiant quiconque parmi ses membres s'adonnerait à de tels actes. Ce qui fait douter de sa bonne foi et de son souci de discipliner et de moraliser ces jeunes.

2.7. L'appel du Sénat belge : la réponse du berger à la bergère

En date du 16 novembre 2011, le Sénat belge a publié une proposition de résolution²⁰ relative à la situation politique et de sécurité suite à la crise que traverse le Burundi.

Le Sénat belge relève d'abord l'impasse politique ainsi que le blocage du processus électoral qui découle des élections contestées par l'opposition. Il considère ensuite l'absence de dialogue entre les acteurs politiques burundais et constate que cette lacune participe potentiellement à un recul démocratique, à l'encontre des affirmations des acteurs politiques.

Le Sénat belge a aussi exprimé ses inquiétudes sur les risques potentiels d'une propagation régionale de la crise burundaise.

Le Sénat belge est revenu sur l'importance de la bonne gouvernance comme condition sine qua none à toute évolution démocratique pour évoquer en suite quelques autres aspects de la Constitution du Burundi et des dossiers brûlant comme celui de l'assassinant d'Ernest MANIRUMVA, ancien vice président de l'OLUCOME. Le Sénat a pris le soin de rappeler « le septième rapport du Secrétaire général des Nations unies au Burundi (BINUB) daté du 30 novembre 2010, faisant état des violations flagrantes des droits humains au Burundi, tels les arrestations arbitraires du fait des forces de sécurité et/ou des services de renseignement pour motifs politiques, des exécutions extrajudiciaires, la pratique de la torture, de violences sexuelles, de restrictions diverses à l'encontre de la société civile, des médias ou des partis politiques d'opposition ou encore menaces et pressions à l'encontre des défenseurs des droits humains ».

Le Sénat belge a enfin émis seize recommandations pertinentes allant dans le sens d'activer la reprise du dialogue politique, la consolidation de la bonne gouvernance démocratique, la sécurité, le respect des droits humains et la justice transitionnelle au Burundi.

Malheureusement, le message n'a pas été bien accueilli par le Gouvernement du Burundi²¹. Ce dernier a estimé que le Sénat belge n'est pas suffisamment informé sur ce qui se passe au Burundi. Il est même allé plus loin en avançant que la Belgique qui vient de passer un bon bout temps sans gouvernement n'avait pas de leçons à donner. Mais il aura vite oublié que pour la période 2005-2010, la Belgique vient en 3^{ième} position des appuis au Burundi, au vu des montants décaissés (89 millions USD), après les Etats-Unis (157 millions USD), l'Allemagne (112,8 millions USD). La Belgique figure aussi parmi les pays qui ont un plus grand nombre de projets dans le pays.

²⁰ La proposition porte le n° 5-1062/5

²¹ Point de presse du Secrétaire Général du Gouvernement, Monsieur Philippe NZOBONARIBA

Conclusion partielle

La situation sécuritaire semble se caractériser par la peur, les persécutions, les rumeurs, les accusations et le harcèlement. L'annonce d'une nouvelle rébellion quelle que soit son importance laisse planer des inquiétudes. Le comportement de certains éléments de la police et des jeunes IMBONERAKURE suscite aussi la désapprobation des populations fatiguées par les tracasseries et le harcèlement de tous les jours dont ces jeunes sont les auteurs.

Des efforts supplémentaires doivent être fournis pour assainir les corps de police en éjectant et en sanctionnant de manière exemplaire, dans le respect de la loi, les indisciplinés qui ternissent l'image de ces corps.

D'autre part, un message clair de désolidarisation doit être adressé par le Président du parti au Pouvoir en rapport avec les agissements de certains IMBONERAKURE qui s'adonnent aux arrestations et même aux assassinats de personnes qui ne partagent pas les mêmes idéaux que le parti au pouvoir. Certains de ces IMBONERAKURE se sont constitués en une véritable milice qui fait la pluie et le beau temps et constituent un danger pour la stabilité et la paix communautaires.

Chapitre 3 : Gouvernance dans le domaine économique

3.1. Le Conseil Economique et Social : un organe utile mais non exploité

Le Conseil Economique et social est un organe régi par les articles 280 à 283 de la Constitution du Burundi. L'article 280 de la Constitution stipule ce qui suit :

« Le Conseil Economique et Social est un organe consultatif ayant compétence sur tous les aspects du développement économique et social du pays.

Il est obligatoirement consulté sur tout projet de plan de développement, sur les questions de l'environnement et de conservation de la nature et sur tout projet d'intégration régionale ou sous régionale.

Le Conseil Economique et Social peut, de sa propre initiative, sous forme de recommandations, attirer l'attention de l'Assemblée Nationale, du sénat et du Gouvernement sur les réformes d'ordre économique et social qui lui paraissent conformes ou contraires à l'intérêt général.

Il donne également son avis sur toutes les questions portées à son examen par le Président de la République, le Gouvernement, l'Assemblée Nationale, le Sénat ou par une autre institution publique ».

La situation actuelle montre que cet organe n'est ni consulté, ni exploité. Malgré la place que lui réserve la Constitution, le Conseil Economique et Social est carrément oublié, si pas négligé, malgré les compétences et les expériences dont il regorge. Dans le contexte actuel où des réformes sont en cours ou sont envisagées, notamment dans le cadre de l'intégration régionale, le Conseil Economique et Social pourrait fournir une riche contribution s'il était mis à partie dans ce processus.

3.2. Le gisement minier de MUSONGATI²² : un espoir pour l'économie burundaise

Le gisement de Nickel de MUSONGATI (province RUTANA) s'est fait parler de lui depuis les années de la Deuxième République (1976-1987). Beaucoup de spéculations ont tourné autour de ce gisement. Actuellement, un grand chantier minier de Nickel y est en construction. Ce gisement de Nickel regorgerait 230 millions de tonnes de Nickel et autres minerais tel que le cobalt, le fer, le cuivre, l'or ...

En date du 8 novembre 2011, le Président de la République a effectué une visite à MUSONGATI pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux d'exploitation de ce minerai.

Selon Monsieur Mathias SEBAHENE^{23,24}, Directeur Technique du Burundi Mining Metallurgy (BMM), cette société attend le permis d'exploitation pour démarrer les travaux car les études de faisabilité sont

²² Renouveau n° 8187 du 22 novembre 2011

²³ Ibidem

terminées et ont été remises au Gouvernement. Cependant cette exploitation est confrontée à des contraintes liées notamment à l'énergie disponible et au transport.

Dans un premier temps l'exploitation commencera avec des productions de petite taille, mais si l'énergie nécessaire est disponible, elle pourra augmenter jusqu'à 5 millions de tonnes. Au début, elle compte commencer avec au moins 6000 à 27500 tonnes pour évoluer vers 1 million de tonnes.

L'énergie nécessaire serait de 80 mégawatts pour traiter un million de tonnes au cas où les gaz seraient fabriqués sur place si non elle aura besoin de 200 mégawatts. Pour plus de cinq millions de tonnes il faudra plus de 800 mégawatts si le gaz est importé.

Le second handicap est celui du transport pour l'exportation. Mais cette question sera résolue avec la construction d'un chemin de fer dont les études d'ingénierie pourraient se terminer en 2012.

Ce projet présente un intérêt évident pour la création d'emplois. En effet, il est envisagé d'utiliser au moins 200 employés si on traite un million de tonnes et 880 employés si on traite cinq millions de tonnes. Quant aux rentrés en devises, elles pourraient se chiffrer entre 18500 USD et 25000 USD la tonne de Nickel et entre 450 USD et 600 USD la tonne pour le fer.

3.3. Une crise de l'énergie lourde de conséquences sur la vie nationale

Le Burundi connaît une crise énergétique qui s'amplifie au fur et à mesure de l'extension des villes. En effet, la demande en courant électrique est de plus en plus importante sans que la disponibilité de ce produit soit assurée. D'où les délestages régulièrement opérés.

Pourtant la question pourrait être résolue si toutes les potentialités étaient exploitées²⁵. En effet, du fait de son relief et de l'abondance relative des précipitations, le Burundi a un potentiel hydroélectrique relativement important (300MW économiquement exploitables, représentant à peu près 155 GWh) réparti sur plusieurs sites dont les principaux font partie du bassin du CONGO. Il s'agit : (i) des sites sur la rivière KABURANTWA, GITENGE, KAGUNUZI et MPANDA, dans le Nord Ouest, (ii) des sites sur les rivières RUZIBAZI, MUREMBWE, JIJI, MUYOVOZI, dans le sud du pays. Cependant seulement 10% seulement de ce potentiel hydroélectrique sont actuellement mis en valeur.

Le Burundi pourrait aussi exploiter les autres formes d'énergie comme l'énergie solaire pour combler les déficits causés par une faible production de l'énergie hydroélectrique. Cette dernière est assurée par 24 micro centrales (dont 9 de la REGIDESO, 5 de la DGHER, et 10 de producteurs privés totalisant une puissance installée de 32 MW, dont plus de 85% proviennent de RWEGURA (18MW) et de la centrale de MUGERE (8MW).

Le dessèchement du lac de retenue à RWEGURA a occasionnée une baisse critique de la production énergétique qui a poussé la REGIDESO à opérer des délestages, avec toutes les conséquences sur l'activité économique et même au niveau des ménages.

²⁵ OAG, Analyse de la politique du Gouvernement en matière d'Energie au Burundi, Bujumbura, août 2010, page 73

L'énergie est un facteur indispensable non seulement pour l'activité économique mais aussi pour le développement des secteurs sociaux. Or, depuis ces vingt dernières années, l'urbanisation s'est accélérée mais le pays n'a pas fait de nouveaux investissements en cette matière. Parallèlement, des besoins en énergie se sont étendus, non seulement pour des besoins ménagers, mais aussi pour le développement des activités industrielles, technologiques et artisanales. Le déficit énergétique actuel porte un coup dur sur l'activité économique du Burundi. Les opérateurs de petits métiers de services ou d'artisanat qui exigent du courant électrique travaillent au ralenti (ateliers de soudure, salons de coiffure...). Face à cette situation, il est impensable d'imaginer une croissance économique sans résoudre la question de l'énergie et de la rendre accessible à un plus grand nombre de demandeurs.

3.4. L'élaboration et l'exécution de la loi budgétaire : un exercice difficile²⁶

Le Budget de l'exercice 2011 a été voté à hauteur de 927,359 milliards en recettes et 573,093 milliards en dépenses avec un déficit budgétaire de 98,813 milliards. La structure de ce même budget montre que près de 52% sont attendus des partenaires du développement. Pourtant au mois de septembre seulement 22% de ce qui était attendu de l'extérieur a pu être mobilisé²⁷. La conséquence immédiate est le cumul d'arriérés de paiement faute de liquidités ; la deuxième est l'approfondissement du déficit ; la troisième est l'inexécution de certains projets programmés au cours de l'année. Une confusion a été entretenue par des messages contradictoires faisant douter de la capacité financière de l'Etat à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs de biens ou de services. La Ministre des Finances s'est déclarée rassurée et rassurante sur la disponibilité des ressources.

Par ailleurs, l'élaboration de la Loi des finances 2012 aura été un exercice aussi difficile. Le projet n'a été analysé par le Gouvernement et transmis au Parlement que fin novembre 2011, soit deux mois après l'ouverture de la session parlementaire, alors que, selon la Constitution de la République du Burundi, en son article 176, l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre.

La pénibilité de cet exercice peut être comprise dans un contexte de crise financière mondiale, mais aussi dans un contexte local de mauvaise gouvernance, de malversations économiques et de contre performances en mobilisation des ressources.

Le montant global du projet de budget 2012 est 1096,4 milliards de francs burundais (recettes et dons), tandis que les dépenses sont estimées à 1211,7 milliards, soit un déficit de 115,3 milliards de francs burundais (environ 81 millions de dollars américains). Les secteurs les plus privilégiés sont l'agriculture et l'élevage, l'énergie, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ainsi que les infrastructures.

Dans l'ensemble le projet de budget enregistre une augmentation du niveau des recettes de 18,2 % et une augmentation de 18,1% au niveau des dépenses par rapport à l'exercice 2011.

²⁶ Au moment de la production de ce rapport l'Assemblée Nationale a adopté le Budget de 2012

²⁷ Constat de PARCEM

La décision du Parlement, à qui le Projet vient d'être transmis, reste tout de même déterminante pour connaître le niveau et la vraie structure du budget général de l'Etat en 2012. La question qui se pose est de savoir si l'Etat pourra réaliser le budget des recettes et comment il comblera le déficit annoncé.

3.5. OBR : Trop d'impôt tue l'impôt

L'OBR a comme mission de collecter les recettes fiscales. A ce jour, s'il est vrai que l'OBR a permis de donner une nouvelle image de la fiscalité au Burundi, des inquiétudes sont aussi enregistrées sur la manière dont la taxation est faite. Les petits commerçants semblent les plus lésés par le nouveau système. Ces derniers estiment la taxation leur appliquée à l'importation comme disproportionnée et décourageante. D'autres opérateurs pensent que le système de taxation actuelle risque d'asphyxier les nouveaux investisseurs, mais surtout les petits opérateurs dont le chiffre d'affaires ne dépasse guère 500USD.

3.6. EAC : une intégration qui prend de plus en plus la forme

Le Burundi est entré dans l'EAC depuis le Premier Juillet 2007 mais il reste le maillon le plus faible de cette communauté. La Communauté Est Africaine reste méconnue d'une grande partie de la population burundaise.

Pour arriver à une intégration régionale souhaitée, plusieurs étapes seront franchies, passant de l'union douanière (2009), au marché commun (2010), à l'union monétaire (2012) pour enfin arriver à la Fédération politique.

Cette année le Burundi qui assure la présidence tournante de la Communauté a abrité le 13^{ème} sommet des chefs d'Etats de l'EAC le 30 Novembre 2011. A cette occasion, le témoin a été passé au Président du KENYA, Son Excellence MWAI KIBAKI.

Le rendez-vous de Bujumbura avait entre autres pour but d'analyser et adopter les rapports annuels des conseils des Ministres sur les progrès réalisés dans les différents secteurs d'intégration. C'était aussi une belle occasion de réflexion sur les travaux du groupe d'experts afin de donner des orientations claires à ce qui est attendu d'une intégration régionale réussie.

A cet effet, le sommet des chefs d'Etat a recommandé au conseil d'assurer un suivi et une évaluation continus des projets et des programmes de l'EAC. Le sommet a aussi approuvé la politique et la stratégie de l'EAC sur l'industrialisation, le protocole sur la prévention et la lutte contre la corruption, le protocole sur la coopération en matière de défense moyennant quelques amendements de l'article 17 et qui seront faites endéans une année. Il a en outre analysé le rapport du conseil des Ministres sur le projet sur l'aboutissement d'un territoire douanier unique. Un autre rapport qui a retenu l'attention du sommet des chefs d'Etat est celui en rapport avec les peurs, les préoccupations et les défis qui se dressent contre le processus de la fédération politique.

Signalons que les rapports annuels d'activités des Etats de l'EAC se clôturent au mois de juillet de chaque année pour servir éventuellement aux travaux préparatoires des réunions des experts et des conseils des Ministres de l'EAC.

Pour tirer profit de cette intégration, il est important de mener des campagnes de sensibilisation et d'information des populations sur le processus d'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine et inviter les burundais à changer de mentalité et comportement face à cette intégration. Des actions spécifiques doivent être menées en direction des jeunes, et plus particulièrement en matière de programmes de formation, et cela, à tous les niveaux. Bien entendu, les problèmes de sécurité devront trouver une solution durable.

Concernant le projet d'union monétaire, ce dernier devrait se concrétiser en 2012. Dans ce cadre, du 20 au 23 novembre 2011, des experts des Banques Centrales des pays de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC) se sont réunis à Bujumbura pour préparer la réunion des Gouverneurs des Banques centrales de ces pays. Il est ressorti de cette réunion que les pays de cette communauté ne sont pas encore prêts à entrer dans une union monétaire²⁸d'ici 2012.

En matière d'échanges commerciaux, le dédouanement des produits fabriqués au sein de la communauté Est Africaine donne beaucoup de soucis à certains importateurs burundais, notamment les petits commerçants²⁹. Le certificat d'origine exigé par l'OBR pour exonérer les droits de douane reste un casse tête pour les petits commerçants (moins de 500 USD de chiffre d'affaires) qui n'ont pas de facilité pour l'acquérir. Les taxes de l'OBR sont si élevées que certains petits opérateurs seraient même tentés d'abandonner le commerce.

3.7. Commerce : vers une amélioration de l'environnement des affaires au Burundi

Le rapport de Doing Business se veut plutôt rassurant. En effet, dans son rapport publié le 20 octobre 2011, l'on constate que le Burundi a amélioré son rang de 8 places, passant de 177 à 169, figurant ainsi parmi les 10 pays qui ont entamé des réformes significatives en 2011. Cette place laisse encore à désirer, mais c'est déjà un bon démarrage. Nous noterons aussi qu'en matière de protection des investissements, le Burundi occupe le 46^{ième} rang mondial.

Le Burundi a facilité l'obtention des permis de construire en réduisant le coût de l'étude géotechnique, et a amélioré le paiement des taxes et impôts en réduisant la fréquence des paiements de cotisation à la sécurité sociale (de mensuelle à trimestrielle). Le Burundi a aussi amélioré la solution de l'insolvabilité en amendant son code de commerce pour établir des procédures de saisie. De plus, le Burundi a renforcé la protection des investisseurs en introduisant de nouvelles exigences pour l'approbation de transactions entre parties intéressées, en exigeant une meilleure transparence vis-à-vis du conseil d'administration et dans le rapport annuel. Le Burundi a aussi facilité les actions judiciaires à l'encontre des administrateurs en cas de transactions préjudiciables entre parties intéressées.

Dans la dynamique d'appuyer le Burundi, l'assistante adjointe du Secrétariat d'Etat américain au Commerce avec l'Afrique, Madame Florizelle Liser, s'est entretenue lundi 07 novembre 2011 avec le

²⁸ Propos de Mme Rose KAMARIZA, conseillère du Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

²⁹ Journal IWACU n°142 du 25 novembre 2011

deuxième Vice-Président de la République du Burundi en charge des questions économiques et sociales, Monsieur Gervais RUFYIKIRI, sur les voies et moyens de renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays.

3.8. La corruption : le Burundi en tête dans les pays de l'EAC

Dans son discours du nouvel an 2011, le Président de la République a lancé la guerre contre la corruption en annonçant la « tolérance zéro » contre la corruption. Cependant, malgré l'existence d'un arsenal juridique et de plusieurs traités internationaux signés par le pays en matière de lutte contre la corruption, ainsi que les institutions de lutte contre la corruption, le fléau a du mal à réduire son intensité.

Selon un rapport Transparency International publié récemment, le Burundi se trouve classé en première position dans la corruption au sein de l'EAC avec une prévalence de 36,7%, derrière l'Ouganda (33%), le Kenya (31,9%), la Tanzanie (28,6%) et le Rwanda considéré comme le meilleur (6,6%). Les secteurs estimés les plus touchés sont celui de l'administration fiscale et celui de la police.

La même organisation, a placé en 2011, le Burundi en 170^{ième} position sur 178 places prises dans le monde, avec une note de 1,8 sur 10. Ce qui est en dessous de la note acceptable de 5 sur 10, plaçant ainsi le Burundi dans le panier des pays les plus corrompus.

La Directrice de la division Afrique et Moyen Orient de Transparency International, UWIMANA Chantal, en visite de travail au Burundi le 8 août 2011³⁰, a lancé un appel au gouvernement et à la société civile de combiner les efforts en vue de venir à bout des pratiques de corruption. Elle aussi lancé un appel pour la mise en application d'une politique d'éducation aux valeurs d'intégrité car: « La lutte contre la corruption devrait être enseignée dans les écoles, les universités et même dans des mouvements regroupant des jeunes comme le scoutisme. »

De plus, pour elle, le Burundi devrait rendre effectives des lois visant à renforcer des institutions (OLUCOME, ABUCO, les médias, ...) dont le travail contribue à la lutte contre la corruption puisque « celle-ci porte atteinte au droits de l'homme et qu'un système où il n'y a pas un état de droit favorise l'expansion de ce fléau. »³¹

Malheureusement, la situation se complique parfois avec les menaces proférées contre les organisations de lutte contre la corruption et les malversations économiques, en l'occurrence l'OLUCOME qui travaille depuis 2002 sur des dossiers de corruption mettant en cause des fois de hautes autorités de l'Etat.

³⁰ Source : www.iwacu-burundi.org, posté le 10 août 2011

³¹ Op.cit.

Conclusion partielle

Dans le domaine économique, le secteur minier et l'énergie semblent être les plus en vue. En effet, le site minier de MUSONGATI (province de Rutana) attire l'attention de par les dividendes que l'économie burundaise compte en tirer.

Concernant la crise énergétique, les populations de Bujumbura vivent au rythme du délestage dont l'impact sur l'activité économique est critique, plus particulièrement dans le secteur de la production et des services, aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur de l'économie informelle.

S'il est vrai que l'intégration régionale au sein de l'EAC suit son cours normal, le Burundi doit se préparer sérieusement aux étapes ultérieures en informant davantage les populations sur le processus et les avantages que le pays va y tirer, mais aussi en adaptant sa législation et sa réglementation en matière de commerce et d'investissement pour ne pas étouffer les petits opérateurs.

Enfin, le mauvais classement en matière de corruption appelle une action plus vigoureuse de la part des institutions de lutte contre la corruption pour matérialiser la volonté exprimée par le Chef de l'Etat pour une « tolérance zéro à la corruption ».

Chapitre 4 : Gouvernance dans le domaine social

4.1. L'adoption du système LMD³² au Burundi: une harmonisation avec l'EAC

En matière d'éducation, l'adoption du système de LMD (Licence-Master-Doctorat) a retenu l'attention ces derniers temps. Ce système s'appuie sur la formule respective de 3 ans (Licence), 2 ans (Master) et 3 ans (Doctorat), conformément à un projet de loi portant réorganisation de l'enseignement supérieur approuvé par l'Assemblée Nationale burundaise. Le projet de loi passera aussi devant le Sénat (chambre haute) pour adoption avant que le chef de l'Etat ne procède à sa promulgation en tant que loi effective.

Selon le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Pr Julien NIMUBONA³³, cela rentre dans le cadre de l'harmonisation avec la Communauté est-africaine, avec l'Afrique et avec le monde entier en ce qui concerne l'organisation des enseignements et le système d'octroi des titres académiques et diplômes.

Cette réforme amène plusieurs apports, dont l'intégration de l'enseignement supérieur dans le système éducatif sous-régional et la "gouvernance institutionnelle" des établissements d'enseignement supérieur au Burundi.

Un autre apport de cette réforme, a noté le ministre, est l'assurance-qualité, puisque le projet de loi établit une commission nationale de l'enseignement supérieur avec comme cahier de charges le contrôle de la qualité de formation des enseignants et des enseignements dans les établissements burundais d'enseignement supérieur.

Enfin, ce projet de loi constitue un mécanisme "cohérent et unifié" en ce sens que le texte coiffe toutes les structures d'enseignement supérieur.

Cependant, ce projet comporte des lacunes qui devront être corrigés. Ces lacunes concernent notamment l'organisation de séances d'information et de sensibilisation sur le LMD, la définition des étapes et des conditions de réussite et de la mise en place du système ainsi que la programmation des actions à mener à court, moyen et long terme. Ainsi, l'adoption du système LMD ne concerne pas uniquement la refonte des programmes et des textes réglementaires régissant l'enseignement supérieur mais aussi l'analyse de l'environnement de la conduite de cette réforme³⁴.

³² LMD signifie Licence-Master-Doctorat

³³ Déclaration du Ministre sur les radios locales

³⁴ OAG, Analyse du fonctionnement et du financement de l'enseignement supérieur public au Burundi, Bujumbura, juin 2011

4.2. Enseignement secondaire : risque de banalisation de l'Examen d'Etat

L'Enseignement secondaire constitue la pépinière pour l'accès à l'enseignement supérieur. Un Examen d'Etat est organisé chaque année pour tester le niveau des connaissances des lauréats du secondaire général et technique pour déterminer les conditions (pourcentage) exigées pour accéder à l'enseignement supérieur. La note obtenue à cet examen d'état était jusqu'ici déterminante et la seule considérée.

Un projet de loi portant réorganisation de l'enseignement supérieur est en cours d'analyse au niveau du parlement. Aux yeux des députés, la prise en compte du critère de réussite à l'examen d'Etat serait une discrimination à l'endroit de certains élèves étudiant dans de mauvaises conditions.

Aux termes de l'article 7 du projet de loi, si cette loi est adoptée, l'on tiendra désormais compte des notes obtenues en classe et celles obtenues à l'examen d'Etat. Les notes des deux épreuves seront combinées. Cette disposition rejette la réussite de l'examen d'Etat comme seul critère d'accès à l'enseignement supérieur.

Les étudiants de l'Université n'ont pas tardé à s'inscrire en faux contre cette tendance à l'éducation au rabais. Pour eux la combinaison des notes obtenues en classe et celles de l'examen d'Etat ne va pas réduire la discrimination mais plutôt va renforcer et favoriser la médiocrité des candidats à l'enseignement supérieur, d'une part, et la corruption et le favoritisme dans les écoles secondaires pour obtenir de bons points même non mérités en classe, d'autre part. Pour eux, la meilleure manière de limiter la discrimination est d'harmoniser l'enseignement secondaire afin d'en faire un enseignement accessible dans les mêmes conditions.

Au-delà de toutes ces considérations, la question de l'éducation au Burundi mérite une attention particulière. D'une part, des réformes sont en cours ou sont envisagées, sans qu'une analyse profonde de la situation et une évaluation de l'existant soient réellement effectuées.

En outre, les réformes en cours ne se situent pas dans un cadre global cohérent et harmonisé.

Ainsi, l'autorité ne semble pas se préoccuper des mesures urgentes à prendre dans le processus de mise en place de l'Ecole fondamentale. En effet, cette dernière entrainera un nouvel environnement scolaire (une révision des programmes et des enseignements, une extension des infrastructures, un remodelage du profil de l'enseignant, de nouveaux outils et matériels didactiques)

Le niveau secondaire devra aussi être réorganisé et définir le profil de l'élève finaliste des Humanités prêt à franchir les portes de l'Enseignement Supérieur. Certains de ces finalistes seront reçus dans le système LMD. L'enseignement secondaire devra s'aligner sur les exigences de l'accès à ce système en adoptant une rigueur dans la formation et l'évaluation des lauréats. Le Gouvernement devra donc s'assurer que les conditions de travail sont pour le moins comparables dans toutes les écoles publiques et privées pour garantir l'équité dans les conditions d'accès à l'éducation.

Le projet ci-haut mentionné risque malheureusement d'ouvrir une brèche à une série de situations peu émulatrices. Certaines écoles risquent de doser et baisser la rigueur en spéculant sur le poids des

résultats scolaires pour remonter le score face à la fermeté de l'examen d'Etat. La conséquence immédiate sera la production de lauréats peu performants et qui se verront grillés à l'Université.

4.3. Enseignement primaire : vers l'Ecole Fondamentale

En cette année 2011, le Gouvernement du Burundi a annoncé une réforme de l'enseignement primaire qui prolongera ses enseignements jusqu'en neuvième année. Il est supposé que ce processus serait effectif d'ici 2015. Cela suppose une accélération de la construction des infrastructures scolaires ainsi que la formation et le perfectionnement des enseignants en passant par la révision et l'adaptation des programmes d'enseignement. L'administration à la base est fortement mobilisée face à cette échéance. Cependant, le processus devrait être formalisé et rendu public.

4.4. Des grèves à répétition : un déficit du dialogue social

Mécontentement à la Magistrature

Une grève à durée indéterminée a été déclenchée par les magistrats de toutes les juridictions sauf ceux de la Cour Suprême. Trois revendications ont motivé la reprise de la grève et sont en rapport avec l'application du statut des magistrats, à savoir :

- Le rétablissement de la prime de rendement supprimée en 2007
- Une question de déblocage de la carrière qui a été consacrée par le décret du 23 avril 2010 qui empêche les magistrats d'avancer en grade et qui consacre une injustice entre les magistrats ayant le même grade et la même formation mais qui ne prestent pas dans la même juridiction
- Le salaire du mois de septembre 2011 et octobre 2011.

Cette grève a eu un impact sur les justiciables dont l'analyse des dossiers ont été suspendus durant la durée de la grève.

Le nouveau Ministre de la Justice a tenu une réunion avec les magistrats pour trouver une issue à ce mouvement de grève. Fort heureusement, les magistrats ont repris le travail en date du 28 novembre 2011. Les deux parties se sont convenues de poursuivre les discussions sur les dossiers qui ont embrouillé leurs relations.

Remue ménage à la RTNB

Une grève a été déclenchée à la RTNB sur fond de revendications liées à la mise en œuvre des promesses faites en rapport le statut du personnel. La direction a réagi par une série de réaffectations sans de véritables motifs objectifs. Elle est allée plus loin en accusant faussement certains employés de la RTNB d'avoir saboté les équipements ou d'avoir caché des documents. Pour détendre l'atmosphère, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler la mesure du Directeur Général de la RTNB. Depuis le 28 novembre 2011, les travailleurs victimes de la petite colère du Directeur Général ont regagné leurs postes.

En réalité, les mouvements de grèves qui s'observent chaque fois un peu partout résultent d'un manque de dialogue entre le personnel et l'autorité. Des fois, l'autorité fait des promesses et s'arrête là sans se proposer une feuille de route pour leur mise en œuvre.

Grève des étudiants de l'Ecole Normale Supérieure : un manque de volonté pour dénouer la crise

L'Ecole Normale Supérieure (ENS) connaît une grève sur fond de contestations des statuts qui régissent les étudiants des sections scientifiques et techniques. 437 étudiants ont boudé la reprise des cours et toutes les parties restent campées sur leurs positions.

Les étudiants réclament une mise à niveau statutaire de leurs sections que l'Institut Technique Supérieur (ITS) de l'Université du Burundi. Une commission spéciale pour tenter de dénouer la crise n'a pas abouti à concilier les parties. La Direction de l'ENS se déclare pour le moment incompétente à trouver à elle seule une solution.

L'analyse de la configuration des enseignements au niveau supérieur public au Burundi montre la nécessité de réaliser son état des lieux. Les réformes en cours devraient s'inspirer de cette analyse. Concernant particulièrement la formation des formateurs, deux systèmes coexistent : celui de l'Institut de Pédagogie Appliquée (IPA) et celui de l'ENS. Tous les deux produisent des enseignants pour l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.

S'il est reconnu que des similitudes des intitulés de cours se retrouvent dans les cursus de l'ENS et celui de l'ITS, il est important de constater que les objectifs des deux institutions sont différents. Un débat de fond est à organiser pour débloquer la situation. En outre, il est impérieux de revisiter les textes portant sur l'équivalence des diplômes et titres universitaires au Burundi et les harmoniser en tenant compte, non seulement les filières développées au Burundi, mais aussi de celles développées dans la région et dans les pays où évoluent des étudiants burundais.

4.5. Santé : Le VIH et le sida au Burundi, un fléau qui risque de s'aggraver

La Banque Mondiale a initié un projet de lutte contre le sida en 2002. Le Projet « Projet Multisectoriel de Lutte contre le sida et Assistance aux Orphelins-PMLSAO » ou MAP 1 qui a débuté en 2002 a pris fin en 2007. Il a été supplanté par un Deuxième Projet Multisectoriel de Lutte contre le sida qui a couvert la période de 2008 à juin 2011. Au 30 juin 2011, la Banque a clôturé ses interventions au sein de ce projet.

La Banque Mondiale avait appuyé la mise en place d'un cadre institutionnel en harmonie avec les Principes de l'ONUSIDA, à savoir un seul organe de coordination national, un seul plan national et un seul plan de suivi et évaluation.

Les interventions des deux projets qui se sont succédé ont développé les actions de prévention, la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH, la promotion des droits des PVVIH et la réduction de la vulnérabilité face au VIH, ainsi que la coordination de la réponse multisectorielle de la lutte contre le VIH et le sida.

La clôture dudit projet a laissé un grand vide, notamment par le départ des Experts et la réduction des ressources pour répondre aux besoins chaque jour croissants. En outre dans le contexte de crise mondiale, le Fonds Mondial pour la Malaria, la Tuberculose et le sida va réduire ses interventions. Il vient même d'annuler l'appel à proposition pour le 11^{ième} round. Ce qui risque d'aggraver la situation si le Gouvernement ne prend pas les choses en mains.

Conclusion partielle

En matière sociale, les questions de l'éducation, de la santé et des mouvements sociaux dominent l'espace de cette période couverte par ce rapport.

Le gouvernement est entrain de conduire des réformes, pertinentes, certes, mais qui méritent des mesures d'accompagnement.

Les mouvements de grève qui ont repris pourraient être maîtrisés si un cadre de dialogue permanent s'installe et s'opérationnalise. Mais aussi, les pouvoirs publics doivent respecter leurs promesses et s'engager après avoir analysé, au préalable, l'applicabilité des décisions qu'ils prennent.

Chapitre 5 : Gouvernance en matière de droits et libertés civiles

Entre juillet et novembre 2011, le domaine des droits et des libertés a subi des secousses liées à une crise de confiance entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile et les médias et professionnels des médias, d'une part, et à la réduction de l'espace démocratique pour les partis d'opposition d'autre part.

5.1. Le Conseil National de la Communication : garantir son impartialité

Le Conseil National de la Communication est régi par les articles 284 à 288 de la Constitution du Burundi. L'article 284 de la Constitution stipule que :

« Le Conseil National de Communication veille à la liberté de la communication audio-visuelle et écrite dans le respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Le Conseil national de la Communication a, à cet effet, un pouvoir de décision notamment en matière de respect et de promotion de la liberté de presse et d'accès équitable des diverses opinions politiques, sociales, économiques et culturelles aux médias publics.

Le Conseil National de la Communication joue également un rôle consultatif auprès du Gouvernement en matière de communication ».

Le Conseil National de la Communication doit garantir son impartialité et l'équilibre dans le traitement des cas dont il est saisi et qu'il se saisit lui-même.

Cela n'aura pas été toujours le cas et le traitement aura été différent lorsqu'il s'est agi de la Radio REMA FM (proche du pouvoir) ou de certains autres médias privés comme la Radio Publique Africaine et le Journal IWACU. Les médias privés ont reçu souvent des mises en garde sans que des fautes reconnues par la loi leur soient clairement signifiées.

5.2. La CNIDH : un besoin urgent en appui institutionnel

La CNIDH a été mise en place au premier semestre 2011. C'est une institution qui était attendue depuis longtemps et sa mise en place a été suivie de très près, aussi bien aussi au niveau national qu'au niveau international.

Sa mise en place a suscité des espoirs. D'une part, l'on se disait que l'existence d'une CNIDH allait insuffler une nouvelle dynamique dans le respect et la protection des droits humains et redorer l'image du Burundi. D'autre part, l'on s'attendait à ce que les défenseurs des droits humains allaient être traités moins injustement par les pouvoirs publics. En effet, ces derniers ont le réflexe de considérer les défenseurs des droits de l'homme comme des opposants politiques ou des partisans du chaos chaque fois qu'ils dénoncent des cas de violation des droits humains.

L'importance de la CNIDH n'a pas tardé à se manifester : des personnes ayant peur pour leur sécurité se sont retranchées dans ses bureaux pour bénéficier d'une protection, et ce depuis le mois d'août 2011. En outre, la déclaration du Président de la CNIDH du 22 novembre 2011 sur l'enlèvement et

l'assassinat de Léandre BUKURU et le droit de celui-ci à une sépulture digne, et dans laquelle la CNIDH demande aux autorités de « *prendre des mesures appropriées pour assurer des enquêtes rapides et efficaces sur les enlèvements et disparitions* », démontre encore une fois l'attachement de cette institution au respect des droits humains.

Malgré les espoirs fondés dans cette institution, cette dernière ne pourra être efficace que si elle dispose de ressources suffisantes pour accomplir sa mission. Il convient tout de même de saluer l'intérêt manifesté par certains partenaires qui ont accepté d'appuyer la CNIDH. Il s'agit notamment : (i) de la France, (ii) des Pays Bas et (iii) de la Suisse.

5.3. Les médias privés et les journalistes toujours sous l'épée de Damoclès

Les médias les plus visés sont la Radio Publique Africaine (RPA), et les stations Isanganiro et Bonesha FM. Les victimes sont leurs directeurs, leurs rédacteurs en chef, leurs journalistes dont notamment : Messieurs Eric MANIRAKIZA, Bob RUGURIKA, Vincent NKESHIMANA, Patrick MITABARO, Patrick NDUWIMANA qui ont été particulièrement visés.

Après le récent massacre de GATUMBA commis dans la nuit du 18 septembre 2011, les Ministres de l'Intérieur et celui de la Communication se sont relayés pour intimider la presse privée pour avoir diffusé des éléments sur ce dossier autour duquel le Gouvernement a fait un black out médiatique.

Pour ce qui est des interpellations des journalistes/responsables des médias en 2011, la RPA a vu quatre de ses journalistes interpellés par la Justice. Il s'agit de Eric MANIRAKIZA, Directeur, qui a comparu 3 fois au bureau du procureur de la République en Mairie de Bujumbura, de Bob RUGURIKA, Rédacteur en Chef, qui a comparu 9 fois en 2011 et des journalistes Bonfils NIYONGERE, Domitille KIRAMVU, Raymond ZIRAMPAYE et Philibert MUSOBOZI qui ont comparu plusieurs fois en justice au sujet du dossier qui les oppose au Maire de la ville de Bujumbura³⁵.

Aussi, toute la rédaction de RPA Ngozi a été convoquée à deux reprises chez le procureur de la République à Ngozi.

Pour la Radio BONESHA-FM, la justice a interpellé Patrick NDUWIMANA, Rédacteur en Chef et Directeur a.i, trois fois au bureau du procureur en mairie de Bujumbura pour expliquer les sources de financement et donner textes régissant la radio. En plus de cela, Hassan RUVAKUKI³⁶, journaliste et correspondant de RFI a été arrêté et emprisonné, accusé injustement pour participation aux actes terroristes. Il a été enlevé, le 30 novembre 2011, par des agents du Service National de Renseignement, et placé pendant quelques jours dans un lieu inconnu de la famille et de son employeur.

Pour Radio Isanganiro, Vincent NKESHIMANA, Directeur de la Radio, a comparu deux fois tandis que Patrick MITABARO, Rédacteur en Chef, a comparu trois fois.

³⁵ Le dossier concerne une bagarre survenu à l'Hôpital Prince Régent Charles entre le Maire de la Ville de Bujumbura et un veilleur de nuit ; le journaliste est victime d'avoir effectué un reportage sur l'incident.

³⁶ Au moment de la production de ce rapport Mr Hassan RUVAKUKI est passé devant la Chambre de Conseil qui a confirmé sa détention

Deux ministres se sont directement illustrés par leurs mises en garde vis-à-vis de des médias. En effet, le 14 novembre 2011, dans une lettre adressée à la RPA, le ministre burundais de l'Intérieur, Edouard NDUWIMANA, a ouvertement accusé la radio publique africaine "d'incitation à la désobéissance et à la haine".

Monsieur Edouard NDUWIMANA a aussi demandé de fournir des informations sur les comptes bancaires, le patrimoine immobilier..., bref des informations qui ne rentrent pas dans les attributions du ministère de l'Intérieur, étant entendu que la RPA ne reçoit aucune subvention de la part de l'Etat qu'elle devrait justifier.

Ensuite, le 16 novembre 2011, la ministre en charge de la Communication, Concilie NIBIGIRA, a quant à elle accusé TV Renaissance et les stations RPA, Bonesha FM et Isanganiro de porter atteinte à l'ordre et la tranquillité publics" pour avoir appelé les propriétaires de voitures à klaxonner pensant 15 secondes, ce jour-là, à partir de 12 heures 20.

Face à cette série de menaces, les professionnels des médias avaient appelé la population urbaine de poser un geste pour les soutenir dans leur travail. Le geste était centré sur trois revendications à savoir (i) le rejet de la violence politique liée aux assassinats à caractère politique, (ii) la défense de la liberté d'expression et de presse afin de pouvoir régler nos conflits d'une manière civilisée, et (iii) la cessation des exécutions extrajudiciaires, selon Monsieur Innocent MUHOZI, président de l'Observatoire de la Presse Burundaise (OPB), mandaté par ses pairs pour expliquer les raisons de cette activité³⁷.

Les conducteurs de véhicules et de motos étaient invités à klaxonner dans toutes les rues pendant quinze secondes à partir de 12H20. Ce geste de manifestation pacifique non violente a été une innovation pour éviter la confrontation avec la police et la répression brutale qui pourrait être déployée. L'initiative a été largement suivie malgré la présence de policiers qui avaient pris l'initiative de noter les véhicules mais se sont vite retrouvés débordés par le bruit qui venait dans tous les sens. Elle constitue un signal fort pour le pouvoir qui devrait se résoudre à trouver une solution durable à l'insécurité dans le pays et au harcèlement des médias et des professionnels des médias.

Devant l'intensification des tentatives d'intimidation auxquelles font face plusieurs médias privés burundais, RSF³⁸ s'est insurgée contre les convocations, intimidations et harcèlements dont font objet les médias privés.

Reporters sans Frontières a aussi déploré que : "Au Burundi, les journalistes et responsables de médias privés qui s'efforcent de s'exprimer librement et d'enquêter sur des sujets sensibles sont soumis à une terrible campagne d'intimidation, symbolisée par des convocations à répétition. Lutter contre le découragement est devenu leur défi".

Reporters Sans Frontières a exprimé son inquiétude sur le rythme des atteintes à la liberté de la presse depuis 2010 et qui s'est considérablement accéléré depuis le massacre de GATUMBA en septembre

³⁷ Source : www.bujumbura.be: Klaxons au centre ville de Bujumbura, posté le 15/11/2011

³⁸ Source: *Reporters without Borders (RSF)*; PARIS, France, 16 novembre 2011 / *African Press Organization (APO)*

2011, pour atteindre ces derniers jours une fréquence quasi quotidienne. Reporters Sans Frontières a réitéré son soutien et a appelé les autorités burundaises à laisser les médias et la société civile jouer leur rôle. Il a appelé également à assurer une totale transparence en ce qui concerne l'enquête sur le massacre de GATUMBA.

L'analyse de ce qui se passe montre que le harcèlement judiciaire et les menaces dirigés contre les médias et les journalistes se poursuivent et visent l'intimidation et le musèlement de la presse et des organisations de la société civile. En réalité, l'intention n'est rien d'autre que de fermer les médias qui livrent la vraie et fraîche information à la population au moment où les criminels, sortant parfois des rangs des institutions publiques, sont couverts d'une impunité totale.

5.4. Des menaces et de l'intimidation à l'endroit de la Société civile

Le Gouvernement du Burundi ne cache sa colère contre les organisations de la société civile et les médias. Le point de vue du Gouvernement est clairement développé dans sa Déclaration sur la sécurité du 31 octobre 2011 et dans son communiqué de presse qui a été publié dans le journal *Le Renouveau* n°8188 du 23 novembre 2011. Par la voix du Secrétaire Général du Gouvernement, Philippe NZOBONARIBA, le Gouvernement n'hésite pas à assimiler l'action des organisations de la société civile à celle des partis de l'opposition, en l'occurrence ceux faisant partie de l'ADC-*IKIBIRI*. A travers ces documents, des leaders de la société civile ont subi des menaces directes.

Dans la même Déclaration sur la sécurité publiée le 31 octobre 2011 (point 57), le Gouvernement affirme sans ambages que *“ le Plan SAFISHA³⁹ est un instrument que le Président de l'APRODH a mis au service de l'ADC-*IKIBIRI* pour relancer l'idée de négocier avec le Gouvernement, ou bien de chercher à ligoter le Gouvernement”*.

La même déclaration parle de mauvaise interprétation des faits par la société civile et les médias. Elle s'en prend de manière évidente aux stations RPA, Isanganiro et Bonesha FM, au Journal IWACU, au FORSC et à l'APRODH.

Le communiqué de presse du 23 novembre 2011 se montre également peu rassurant. En effet, le Gouvernement revient à la charge contre les organisations de la société civile lorsqu'il avance ce qui suit (point 17):

“Dans cette stratégie⁴⁰, on aura noté le soutien manifeste de la part de certaines organisations de la société civile et certains organes de presse qui se livrent de leur côté à une exploitation tendancieuse des actes d'insécurité pour désorienter l'opinion, tantôt pour faire accréditer la thèse de l'existence d'une rébellion en gestation, tantôt pour accuser le gouvernement d'être entrain de persécuter les membres des partis de l'opposition et d'autres...”

³⁹ Le plan SAFISHA serait un plan qui viserait l'assassinat des membres des partis de l'opposition et de la société civile

⁴⁰ Selon le Gouvernement, il s'agirait de la stratégie de l'ADC-*IKIBIRI* pour contraindre le Gouvernement à négocier le réaménagement du pouvoir

Et plus loin d'ajouter (au point 18): *“ Certains medias se permettent même de relayer le contenu des tracts laissés par les malfaiteurs sur les lieux de leurs forfaits, apparemment pour leur faire de la propaganda, ce qui confirme qu'ils sont au service des politiques. D'autres vont jusqu'à prêter assistance aux criminels appréhendés, en médiatisant les éléments de défense des prévenus alors que leurs dossiers sont en cours d'instruction, une façon de prévenir les complices encore dans la nature, pour qu'ils prennent leurs précautions ou échappent à l'arrestation”*.

Dans le même mémorandum cité ci-haut, *“Le Gouvernement appelle les organisations de la société civile au sens de responsabilité et les invite à éviter toute solidarité négative envers certains d'entre eux qui risquent par dérapage de compromettre leur image et leur noble mission. La liberté d'opinion et d'expression ne signifie pas incitation au soulèvement, mensonge et calomnie”*

Le Secrétaire Général du Gouvernement a même exprimé publiquement sur la voix des ondes que la société civile tire profit des cadavres (“bakamisha ibiziga”): une déclaration quelque peu déplacée et indigne d'une autorité publique comme celle-là.

Dans la démarche actuelle du Gouvernement, la tendance qui se dessine est celle de faire taire les organisations de la société civile, notamment celles impliquées dans les questions de gouvernance et de défense des droits humains; alors que la priorité du Gouvernement aurait dû être de s'attaquer au véritable mal, de débusquer les malfaiteurs /criminels et de traduire ces derniers et leurs commanditaires en justice. Malheureusement, dans ce jeu, le ministère public est piégé par son instrumentalisation par les pouvoirs publics pour charger des innocents.

5.5. Difficultés de fonctionnement des partis de l'opposition

La Constitution du Burundi consacre le multipartisme. Mais dans l'ensemble, le Parti CNDD-FDD est le seul qui organise ses activités en toute quiétude au moment où les autres ont leurs leaders en exil et/ou leurs membres harcelés.

En date du 12 novembre 2011, le parti CNDD-FDD a tenu une réunion de comité central à la permanence nationale du même parti. Toutes les hautes personnalités de ce parti avaient rehaussé de leur présence cette rencontre dont le contenu des débats reste secret. Officiellement, la réunion visait l'évaluation des réalisations du parti une année après les élections. Une année après le début du second mandat du CNDD-FDD, l'état sécuritaire dans le pays ne fait que s'empirer.

A l'inverse, les partis politiques de l'opposition sont malmenés, notamment ceux membres de la Coalition dite « Alliance des Démocrates pour le Changement ». Ces derniers subissent les harcèlements de tout genre, comme notamment : l'interpellation intempestive par la justice (cas du Président du parti SAHWANYA FRODEBU), l'assassinat des militants du FNL et du MSD, l'arrestation du Secrétaire Général du CNDD (Monsieur William MUNYEMBAZI) en date du 26 octobre 2011. Ce dernier a été relâché et blanchi, un mois après son arrestation opérée de manière irrégulière.

Soulignons que le Chef de l'Etat a lancé un appel aux leaders politiques en exil pour qu'ils rentrent au pays. Ces personnalités sont toujours en exil (Léonard NYANGOMA, Alexis SINDUHIJE, Alice NZOMUKUNDA, Pascaline KAMPAYANO et Agathon RWASA) car elles craignent pour leur sécurité dans un contexte où le langage du Gouvernement se montre plutôt menaçant tandis que leurs militants

sont, soit lynchés, soit emprisonnés sur fond de montage. Du reste, le parti au pouvoir se trouve conforté par l'absence d'une opposition organisée, active et forte et n'éprouve donc aucune crainte pour une victoire certaine aux prochaines échéances électorales de 2015.

En tout état de cause, dans l'ensemble, les adeptes d'Agathon RWASA semblent plus dans le point de mire. Ils sont régulièrement arrêtés, ou même assassinés. Selon les témoignages des survivants des actes criminels, les acteurs de la chasse sont des agents à la solde du SNR en collaboration avec les jeunes IMBONERAKURE, ces derniers s'étant arrogés les droits et les pouvoirs d'arrêter, de juger et d'exécuter les personnes qui ne sont pas de leur sensibilité politique en toute impunité.

5.6. Le parti UPRONA renouvelle ses organes sur fond d'une crise interne⁴¹

Le Parti de RWAGASORE est le seul parti qui peut jouer le rôle de contre pouvoir compte tenu de sa position au sein des Institutions de la République. En effet, il est présent au sein de l'Exécutif et du Législatif. Né avant l'indépendance du pays, l'UPRONA est un parti qui a une longue expérience en Politique et dans la gestion du pays. Malheureusement il est traversé par une crise interne grave qui le fragilise au risque de décevoir les militants qui en sont issus. Sur la scène politique nationale, la crise interne à l'UPRONA reconforte le parti au pouvoir qui n'a plus d'obstacle pour asseoir son système dictatorial et consacrer ainsi un monopartisme de fait.

Dans cette tourmente qu'il traverse, l'UPRONA a renouvelé ses organes aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial. Le président du parti a suspendu plusieurs membres des organes du parti y compris l'Honorable Yves SAHINGUVU, ancien premier vice président de la République, deux députés (Honorable Méthode NIYOYUNGURUZA et Honorable Poppon MUDUGU), ainsi que près de la moitié des membres du bureau exécutif et plusieurs représentants du parti dont le Premier secrétaire du parti à Bujumbura rural.

Les changements ont créé une grogne au sein du parti et beaucoup ne cachent leur désapprobation et accusent le Président du Parti, Honorable Bonaventure NIYOYANKANA, de vouloir faire sombrer le parti. Ceux qui ne sont pas avec le président du parti réclament haut et fort la tenue d'un Congrès National au cours duquel toutes les questions intéressant la vie du parti seraient vidées.

Conclusion partielle

La situation des droits et libertés civiles et politiques est très préoccupante. A l'allure où vont les choses, et surtout avec la persécution dont font l'objet les partis de l'opposition, le Burundi s'achemine petit à petit vers le monopartisme malgré les dispositions constitutionnelles qui consacrent le multipartisme.

⁴¹ Au moment de la production de ce rapport, une bagarre a éclaté à Kumugumya (Siège national du parti UPRONA) le 11 décembre 2011. Une personne a trouvé la mort et une autre blessée. L'ancien président de l'UPRONA Honorable MANWANGARI Jean Baptiste est incarcéré depuis le 14 décembre 2011 tandis que d'autres militants de l'UPRONA en désaccord avec l'actuel Président du Parti UPRONA ont été interpellés pour des raisons d'enquête.

Le Président de l'UPRONA a refusé l'offre de service de médiation présentée par l'Honorable Professeur Emile MWOROHA au nom des Sages de ce parti.

Par ailleurs, les arrestations et les interpellations des journalistes et les menaces contre les organisations de la société civile et leurs leaders révèlent une crise profonde de confiance entre le Gouvernement et les acteurs de la société civile et les professionnels des médias. Or, un pays où la presse est persécutée est un pays non viable et où les citoyens sont privés de la vraie information en temps réel.

Conclusion et recommandations

Conclusion

La période de juillet à novembre 2011 reste marquée des situations qui mettent à mal la bonne gouvernance dans notre pays.

Du point de vue politique, un remaniement ministériel a été effectué. La configuration de ce Gouvernement montre un maintien du système de gouvernance qui a caractérisé l'équipe précédente. Aussi, l'élaboration de documents de stratégies pour orienter l'action du Gouvernement mérite d'être saluée.

Malgré tout, une certaine nervosité semble dominer l'environnement politique. Cette nervosité s'est fait remarquer à travers certaines attitudes et déclarations de membres de l'exécutif, notamment en s'en prenant aux médias et certaines organisations de la société civile qu'ils accusent de prêter main forte à l'opposition. Une telle attitude montre que le Gouvernement se trompe d'ennemi.

Par ailleurs le système judiciaire a subi l'emprise de l'exécutif dans le traitement de certains dossiers. Ce qui met à mal l'indépendance de la magistrature.

Au niveau de l'exécutif, la culture de rendre compte reste à encourager dès que les responsables des Départements Ministériels ont signé des contrats de performance.

Il a été constaté que l'administration à la base connaît quelques difficultés de fonctionnement des conseils communaux, au moment où les travaux communautaires ne sont régis par aucune réglementation.

En matière de sécurité, l'insécurité a maintenu son rythme macabre et rien ne semble arrêter la machine à tuer qui est en marche. En témoignent des données chiffrées sur les assassinats et les peurs tant individuelles que collectives qui persistent ici et là.

Il a été difficile si pas impossible pour le Gouvernement de décrire correctement l'identité des personnes qui perturbent la sécurité des citoyens. Si certains sont identifiés comme des bandits armés, les agents issus des rangs des institutions publiques (police et SNR) quant à eux, même s'ils tuent, n'ont jamais été fustigés et jouissent de l'impunité totale.

La situation économique n'est guère reluisante dans un contexte de pénurie de ressources financières, n'en déplaise les déclarations de la Ministre des Finances qui affirme que la trésorerie est au beau fixe. Pourtant, le pays enregistre un fossé entre le budget des recettes et celui des dépenses. Bien plus, le pays est classé en première ligne en matière de corruption au sein de la Communauté Est Africaine. Certains partenaires du développement boudent déjà le Burundi et ont déclaré ne plus accorder l'appui budgétaire. Pourtant le pays a besoin d'au moins 50% d'apports externes pour couvrir son budget général annuel.

Au niveau social, le Burundi est dans une dynamique de réformes pertinentes au niveau de l'enseignement supérieur avec le système LMD et à l'enseignement primaire avec l'Ecole Fondamentale. Ce processus mérite d'être accompagné.

La reprise de mouvements de grève dénote un malaise social qui ne peut que perturber le rendement des services et le climat social. D'où la nécessité de privilégier le dialogue social dans la résolution des conflits qui surviennent.

La situation des droits et des libertés montre que les relations entre le Gouvernement et les organisations de la société civile et les médias ne sont pas au beau fixe. Ces relations se caractérisent par une crise de confiance qui s'est matérialisée à travers les déclarations du Gouvernement qui frisent des menaces, très focalisées sur les médias privées, particulièrement la Radio Publique Africaine, la Radio BONESHA FM, Radio ISANGANIRO,. Le Gouvernement accuse à tort les médias et les organisations de la société civile d'être de connivence avec les partis de l'opposition.

Des accusations plus graves de participation à des actes terroristes ont été proférées à l'endroit de certains journalistes. Le verrouillage de l'espace démocratique suit donc son bon bout de chemin. Et, avec la crise interne à l'UPRONA, le pays avance doucement vers un système monopartite, faute de contre pouvoir de taille.

En fin de compte, la gouvernance en général aura été marquée par une crise de confiance entre le Gouvernement et les organisations de la société civile et les médias ainsi que d'autres partenaires. L'entretien d'une telle tension ne présente rien de constructif et ne fait que ternir l'image du Burundi.

Recommandations

Face à la situation qui prévaut, il est recommandé ce qui suit :

Au Parlement

- D'assurer un contrôle effectif de l'action gouvernementale et diligenter des enquêtes parlementaires lorsqu'une nécessité s'en ressent
- De se saisir de la question de sécurité et d'exiger des comptes au Gouvernement par rapport aux cas d'assassinats qui s'observent et dont certains présumés auteurs ou complices ne sont pas inquiétés
- D'exiger du Gouvernement la transmission, à l'avenir, du projet de loi budgétaire dans les délais constitutionnels

Au Gouvernement

- Elaborer un programme général du Gouvernement sur les quatre restants de la législature en cours
- Rendre fonctionnel et opérationnel les organes prévus dans la constitution du Burundi, particulièrement le Conseil Economique et Social
- Briser son silence sur la responsabilité des agents publics, notamment ceux du SNR qui s'arrogent le droit d'assassiner des citoyens en utilisant les moyens de l'Etat
- Assainir le climat politique en réservant un espace aux partis politiques de l'opposition

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'urgence pour l'investissement dans le secteur de l'énergie
- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement des réformes en cours dans le secteur de l'Education
- Mener une large diffusion des mesures qui accompagnent l'intégration du Burundi à l'EAC et les avantages que le pays en tire
- Evaluer la manière dont les travaux communautaires sont conduits actuellement et régler leur organisation

Aux partenaires du développement

- Poursuivre leur appui aux populations à travers le financement de projets à impact rapide
- Appuyer les OSC afin qu'elles soient efficaces dans leurs interventions en faveur des communautés
- Contraindre les pouvoirs publics à emprunter la voie du respect des valeurs universels et des droits humains

Aux organisations de la société civile

- Ne pas céder à l'intimidation et à la provocation
- Renforcer et consolider leurs capacités internes pour affronter les différents défis auxquels elles font face

Aux professionnels des médias

- Poursuivre leur combat pour la recherche de la vérité et l'information de la population
- Lutter pour la sauvegarde de la noblesse de leur métier
- Ne pas céder aux intimidations et aux harcèlements dont ils font l'objet

Aux élus

- Etre à l'écoute des citoyens et jouer le rôle de leur porte parole auprès des décideurs
- Promouvoir la cohabitation pacifique au niveau des communautés

Aux partis politiques

- Adopter un langage unificateur et de tolérance
- S'interdire de tout acte et de toute attitude de nature à susciter la peur/panique au sein des populations

Aux organisations de jeunes

- Se préoccuper plus de l'avenir de la jeunesse et se soustraire aux sollicitations des politiciens
- Eduquer les jeunes à l'amour d'un travail bien fait
- Mettre en avant l'acquisition de

Documents consultés

1. Textes de lois et règlements

- 1) Loi n° 1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi
- 2) Loi n°1/28 du 23 août 2006 portant Statut Général des fonctionnaires
- 3) Loi n° 1/ 05 du 22 avril 2009 portant révision du Code pénal du Burundi
- 4) Loi n° 1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n° 1 :016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale
- 5) Décret n°100/267 du 7 novembre 2011 portant nomination de certains membres du Gouvernement du Burundi
- 6) Ordonnance ministérielle n°720/CAB/336/2006 du 26/4/2006 portant application du Décret n°100/88 du 31 octobre 2005 portant réorganisation du Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement
- 7) Ordonnance Ministérielle n° 610/2240 du 07 octobre 2011 portant conditions d'accès à l'enseignement primaire privé pour l'année académique 2011-2012

2. Rapports

- 1) EHAHRDP, Ernest MANIRUMVA Assassinat d'un Défenseur des Droits Humains : une lumière perdue, un procès qui déraile et une société civile menacée
- 2) Doing Business
- 3) Transparency International Rapport
- 4) OAG, Analyse de la politique du Gouvernement en matière d'énergie, Bujumbura, août 2011
- 5) OAG, Rapport de la Gouvernance au premier semestre 2011 : verrouillage de l'espace démocratique et insécurité grandissante, Bujumbura, octobre 2011
- 6) OAG, analyse de la loi des finances 2011
- 7) OAG, Burundi : Les élections de 2010 et régression démocratique
- 8) OAG, Analyse du fonctionnement et du financement de l'enseignement supérieur public au Burundi, juin 2011
- 9) OAG, La Gouvernance au Burundi de Juillet à Août 2011, Bujumbura, septembre 2011

3. Journaux

- 1) Journal Le Renouveau du Burundi
- 2) Journal IWACU
- 3) Net Press

4. Radio

- 1) BONESHA FM
- 2) ISANGANIRO
- 3) Radio Télévision Nationale
- 4) RPA

5. Sites internet

- 1) www.arib.org
- 2) www.oag.bi
- 3) www.senat.bi
- 4) www.burundi.news
- 5) www.iwacu-burundi.org
- 6) www.rtnb.bi
- 7) www.bujumbura.be
- 8) www.presidence.bi
- 9) www.burundi.gov.bi

6. Autres

- 1) Communiqué de presse du Gouvernement sur la situation sécuritaire, Bujumbura, 22 novembre 2011
- 2) Mémoire du Gouvernement sur les élections 2010, novembre 2010
- 3) Déclaration du Gouvernement sur la sécurité au Burundi au 31 octobre 2011, Bujumbura, novembre 2011
- 4) Déclaration de la CNIDH du 22 novembre 2011
- 5) Communiqué conjoint des Chefs d'Etat de l'AEC du 1^{er} décembre 2011
- 6) Lettre n° 101/SNR/00441/AG/2011 du 27 septembre 2011
- 7) Discours du Président de la République à la 66^{ième} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York
- 8) Lettre n° OAG/269/2011 du 16 novembre 2011 adressée à madame la Ministre des Finances et de la Planification
- 9) Proposition (n°5-1062/5) de résolution du Sénat Belge relative à la situation politique et de sécurité au Burundi, du 16 novembre 2011